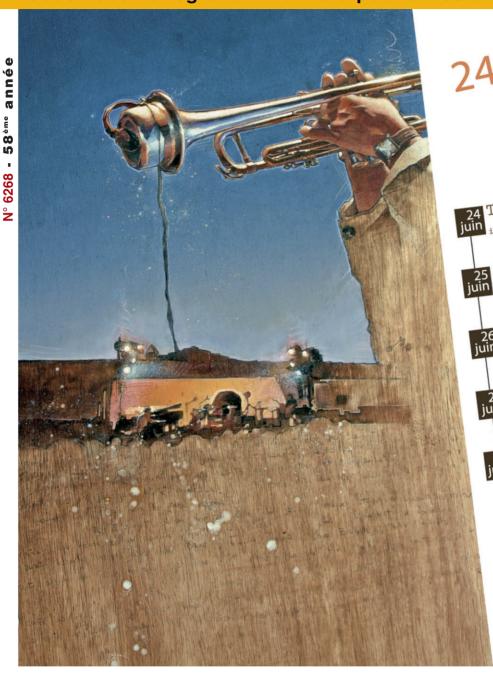
LINFORMATEUR

Corse Nouvelle

Journal du 5 au 11 juin 2009



Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales



24 juin 4 juillet 09

24 Trio Ceccarelli lazaret Ollandini juin invité Didier Lockwood

Stefano di Battista

Nalter Ricci

Repartie Paul Mancini Quartet

Quartet

26 Alma Latina Hazaret Ollandini + Jean-Pierre Como + Agora 1 partie Jérôme Susini

27 Anne Ducros Quartet

juin 1 partie Eric Testeguide Quartet

juillet & Stochelo Rosenberg

1 partie David Reinhart Trio

festival JAZZ in



EUROPÉENNES

Interview: Christiane Devaux-Scamaroni, 4^{ème} sur la liste "villiériste" Libertas Sud-Est



RENDEZ-VOUS

Du 16 au 18 juin à Furiani, 1ères Journées Techniques de l'outillage pro avec Polymat



INITIATIVE

Casatroc fait son marché : le dépôt-vente de biens d'équipement du foyer d'occasion

JAZZ IN AIACCIU

La magie d'une grande 7ème

Comme tous les ans, le festival « Jazz in Aiacciu » lance le début de la saison estivale. C'est avec passion et enthousiasme que Marcel Guidicelli et son équipe ont concocté, encore une fois, un programme où figurent de grands noms : Didier Lockwood, Stephano di Battista ou encore Anne Ducros. Du 24 au 27 juin prochains au Lazaret et le 4 juillet à la Citadelle, la Cité Impériale va résonner des plus belles mélodies du jazz!

fin de faire d'Ajaccio un passage obligé pour tous les amoureux du jazz, les organisateurs de Jazz in Aiacciu se sont donné les moyens de leurs ambitions. C'est en 2002, lors d'un concert de jazz organisé au Lazaret, que Marcel Guidicelli et son équipe ont eu l'idée de mettre en place ce festival. La première édition intitulée "Les voix du lazaret" a eu lieu en juin 2003 avec Stacey Kent, Ganmaria Testa et Marcio Faraco. Depuis, le rendezvous du jazz vocal a changé de nom, fort d'un succès et d'une légitimité bien mérités.

DE DIDIER LOCKWOOD À ANNE DUCROS

Pour sa $7^{\text{\tiny eme}}$ édition, le festival joue à la fois la carte de la tradition et de l'innovation : tradition avec, comme d'habitude, de grands

noms qui seront à l'affiche des cinq soirées programmées; et innovation, avec des artistes venus aussi bien de contrées lointaines que de notre île, car le festival, c'est également, pour Marcel Giudicelli, l'occasion de mettre en lumière les jazzmen insulaires. « La Corse a la chance de posséder de nombreux guitaristes de talent reconnus dans l'île et bien au-delà de la Méditerranée. Il est donc normal qu'ils se produisent sur scène pendant Jazz in Aiacciu». C'est la raison pour laquelle Jérôme Susini, Paul Mancini et bien d'autres assureront quelques unes des premières parties du festival.

Le premier rendez vous de Jazz in Aiacciu est fixé au 24 juin, avec le très célèbre violoniste Didier Lockwood. « Connu dans le monde entier pour ses talents de compositeur et d'improvisateur, cet artiste a marqué le jazz en créant un son très personnel, précise Marcel Giudicelli. Il sera accompagné là par Thierry Elliez au piano, Jean-Marc Jafet à la contrebasse et le grand Dédé Ceccarelli à la batterie ». Ces derniers interpréteront en première partie quelques extraits de leur dernier album en hommage aux Beatles.

Le jeudi 25 juin, sera donné au Lazaret un concert avec le saxophoniste Stefano di

Battista. « Sa musique comme son jeu sont empreints d'une grande générosité et d'une belle énergie, souligne encore Marcel. Ce qui rend son jazz très séduisant, d'autant plus que son quintet est constitué de musiciens de premier choix (1) ».

Pour la troisième soirée du festival, des musiciens d'exception se réuniront afin de nous offrir un jazz aux airs latinos. L'insulaire **Jérôme Susini** ouvrira la soirée pour le plus

grand bonheur des Ajacciens. Les incontournables Jean-Pierre Como et Jean-Yves Candela lui succèderont au piano avant de laisser la scène au groupe « Alma Latina». Un concentré de talents qui devrait ravir tout

LE PROGRAMME EN UN COUP D'OEIL Mercredi 24 Juin - Lazaret - 21h DIDIER LOCKWOOD Jeudi 25 Juin - Lazaret - 21h SREPHANO DI BATTISTA Vendredi 26 Juin - Lazaret - 21h ALMA LATINA Samedi 27 Juin - Lazaret - 21h ANNE DUCROS Samedi 4 Juillet - Citadelle - 21h ROMANE & STOCHELO ROSENBE

autant les simples amateurs de jazz que les passionnés les plus exigeants !

La touche féminine de cette édition 2009 sera apportée par Anne Ducros, que l'on peut classer parmi « *les grandes voix du jazz* ». D'aucuns la qualifient de « *plus belle chose arrivée au jazz vocal depuis bien long-temps* ». La chanteuse va ensorceler le public d'Ajaccio grâce à la reprise des titres de son dernier album, « *Urban Tribe* », sorti en 2007. Pour ce quatrième album, l'artiste s'est entourée d'un quartet époustouflant (2). Au programme, des standards jazz portés par le timbre de voix si chaud et si particulier d'Anne Ducros....



BOUQUET FINAL À LA CITADELLE

Les soirées du mois de juin sont toutes programmées au Lazaret Ollandini. Celle de clôture, prévue le 4 juillet, aura lieu dans un décor d'exception : celui de la Citadelle d'Ajaccio. Elle se déroulera comme une veillée manouche : les guitaristes Romane & Stochelo Rosenberg y montreront l'étendue de leur talent. Romane, alias Patrick Leguidecoq, est un « gadjo » qui a su s'imposer au royaume des manouches. Il a contribué à ouvrir cette musique au plus grand nombre. Stochelo Rosenberg est pour sa part considéré comme l'un des plus grands guitaristes du jazz manouche et se produit en concert sur les plus prestigieuses scènes internationales. Tous deux ont conquis les organisateurs de Jazz in Aiacciu : « L'excellent « Elegance » et le surprenant « Double jeu », leurs deux albums en duo, ont été un bel exemple de complicité et de complémentarité dans le style, explique Marcel Giudicelli. S'ils arrivent à garder cette complicité et qu'ils y ajoutent l'improvisation et l'émotion propres à la scène, ce concert risque d'être remarquable!». Tout comme l'ensemble de la sélection de cette 7eme édition qui allie jazz de qualité et décor intimiste. Gageons que, cette année encore, le succès sera au rendez-vous!

(1) Flavio Boltro (trompette), Éric Legnini (piano), Rosario Bonaccorso (contrebasse), Benjamin Henocq (du trio Prysm, batterie). (2) Ada Rovatti au saxophone, Olivier Hutman (piano), Essiet Okon Essiet (contrebasse) et Bruce Cox (batterie)

AU SOMMAIRE



Elections européennes

L'interview de Christiane Devaux- Scamaroni. plus que jamais engagée et fière de sa 4ème place sur la liste Libertas Sud-Est conduite par Patrick Louis

Entreprises: zoom avant sur Polymat et ses "Journées Techniques"

Initiative : Casatroc ou le dépôt-vente d'occasion selon Jean-Noël Marchetti

Linaua À 20 anni, Ghjuvan' Federiccu Terrazzoni hè un ghjovanu tercanu di i chjam'è rispondi. Da a tela à i banchi di fiera, sparte a so puesia 'cù passione è maestria. Intervista...



Paesi di Corsica: Pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages

Portrait: Annette Luciani, propriétaire d'A Casa Giafferri à Poggio di Venaco

DIRECTION, RÉDACTION ET PUBLICITÉ

1 rue Miot - BP 213 - 20293 Bastia Cedex Tel: 04 95 32 04 40 - Fax: 04 95 32 02 38 e-mail: redaction@informateurcorse.com Site web: www.corse-information.info

Service Annonces Légales : 04 95 32 89 92

e-mail: al@informateurcorse.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION Pierre Bartoli : 04 95 32 89 98 FONDATEUR : Louis Rioni +

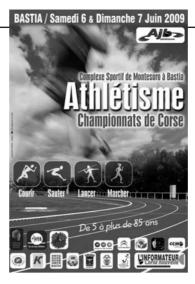
SECRÉTAIRE HONORAIRE : Angèle Venturini

RÉDACTION: 04 95 32 89 90 COMPTABILITÉ, ARCHIVES ET ABONNEMENTS: 04 95 32 04 40

Commission paritaire: n° 0309 I 88773

IMPRESSION: AZ Diffusion - Lot Freymouth -Lieu-dit Pastoreccia - 20 600 Bastia

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) Prix HT de la ligne d'annonce légale : Haute-Corse et Corse du Sud : 3,79 Euros HT (calibrage de filet à filet fixé par arrêté préfectoral)



Entre no<mark>us</mark>

Par Pierre Bartoli

es Championnats de Corse d'Athlétisme ? Une banalité pour certains ! Beaucoup de bruit pour d'autres! L'occasion, surtout, de voir à l'oeuvre de jeunes sportifs sur les épreuves de la Première des disciplines Olympiques.

Un sport aussi exigeant qu'il est divers dans sa pratique. Courir, sauter, lancer, marcher...: autant de disciplines que de techniques complètement spécifiques, sources de la richesse de la pratique athlétique et aussi de difficultés quant aux structures et à l'encadrement.

Durant deux journées - samedi 6 et dimanche 7 juin -, le Complexe Sportif de Montesoro va vibrer aux exploits des athlètes engagés, pour la suprématie régionale dans chaque discipline et pour chaque catégorie d'âge.

Des efforts, des émotions, de l'énergie « à revendre » pour tous ces jeunes venus de toute la Corse et de l'audelà de la mer, avec comme objectif, pour les plus grands, de décrocher le billet pour les Demi-finales des Championnats de France, voire pour les Finales de ces mêmes Championnats qui se dérouleront en juillet!

Il y aura du spectacle au Complexe Sportif de Montesoro. rénové par la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Collectivité Territoriale de Corse.

C'est pour cela que l'Athlétic Jeunes Bastia, club support de l'édition 2009, a voulu « médiatiser » cette manifestation et l'organiser avec un environnement novateur, en plaçant les athlètes insulaires dans un contexte de grande compétition et en invitant le plus grand nombre de parents et d'amis, mais aussi le grand public, à s'intéresser aux exploits de ceux-ci.

A l'athlétisme les jeunes jouent avec bonheur. Conquérir un public et conforter les partenaires sont une nécessité qui n'échappe à personne. Aussi, bienvenue au Complexe Sportif de Montesoro à Bastia, les samedi 6 et dimanche 7 juin 2009.

MÉDITER

« Mieux vaut allumer une bougie que maudire les ténèbres.»

Lao Tseu

Annonces légales

Créations, constitutions, modifications, appels d'offres, ventes aux enchères, toute l'actualité économique de la Corse.

CHRISTIANE DEVA

4ème de la liste "villiériste" Libertas pour le Sud-Est

l'occasion du scrutin du 7 juin, L'Informateur Corse Nouvelle est allé à la rencontre de la Secrétaire générale adjointe de l'Association pour la Défense des Droits de la Corse dans la République, placée en 4ème position sur la liste Libertas Sud-Est conduite par Patrick Louis.

Christiane Devaux-Scamaroni, comment une militante UMP peut-elle être candidate sur une liste villiériste ?

Avec le Président **Sarkozy**, que j'ai soutenu, peu de choses nous séparent concernant la politique intérieure. Pour autant, l'approche européenne n'est pas la même. Nous sommes pour l'**Europe**, mais pas n'importe laquelle!

►C'est-à-dire?

Nous souhaitons avant tout une Europe des Etats, des Nations, des Peuples, où chaque pays membre ne délègue plus en permanence à cette gigantesque structure administrative et technocratique des pans entiers de son indépendance qui se traduisent par ces fameuses normes et directives européennes dont 85% s'imposent ensuite à chaque Etat membre. J'en veux pour preuves le récent exemple de coupage des vins pour ne faire que du rosé, celui des fromages fermiers, pour lesquels la Corse est bien concernée, sans parler de la T.V.A. à 5,5% attendue pendant 4 ans. L'Europe ne doit pas être soumise à des lobbies tendant vers l'uniformisation de son espace, mais se construire dans le respect social. économique et culturel de chaque pays.

▶ Pour la Corse, n'est-ce pas rejoindre le discours nationaliste et envisager l'Europe des Régions ?

Certainement pas ! Que pèserait la Corse dans un tel schéma ? Ce n'est qu'en s'adossant à un Etat souverain, puissant et démocratique qu'elle pourra faire prendre en compte ses spécificités. Sérieusement, que pèsent 270 000 à 280 000 habitants, soit un arrondissement de Marseille, à côté de nations organisées ? Même la Lettonie ou la Croatie, comptant entre 2,5 et 5 millions d'habitants, sont plus peuplées. De plus, le Statut Particulier qui confère au Président du Conseil Exécutif de la Corse plus de pouvoirs qu'aux autres Présidents de Région, n'est pas en mesure de mettre en oeuvre toutes les prérogatives qui sont les siennes. Alors...!

► Pourquoi intituler vos listes «Libertas» ?

Cela n'a pas la même connotation que celle à laquelle on peut faire allusion! Notre «Libertas», c'est la possibilité de ne pas être soumis à une certaine servitude nous empêchant de penser et de nous exprimer à propos des choix à faire. La pensée unique est terminée depuis longtemps même si elle continue à produire des effets négatifs. Prenons l'exemple de la possible adhésion de la Turquie. Ce n'est pas un Etat européen ; mais il faut aussi savoir qu'elle comptera bientôt près de 100 millions d'habitants - donc plus que la France (68 Millions) - et son nombre de députés serait alors supérieur au nôtre. Rien n'empêche que des accords économiques s'établissent entre l'Union européenne et ce pays. Les listes Libertas seront présentes dans les 27 pays pour dire à l'Europe qu'elles ne veulent pas d'une Union qui brade les Peuples et

En France, la liste est conduite conjointement par Philippe de Villiers (MPF, Mouvement pour la France) et par Frédéric Nihous (CPNT, Chasse Pêche Nature Traditions).

▶ Pensez-vous que l'Europe puisse aider la Corse à retrouver la paix ?

Si retrouver la paix c'était absoudre tous les terroristes, ce serait trop facile! Chacun doit assumer ses actes et ses responsabilités. La démocratie, c'est le bulletin de vote, pas les bombes! Rien ne peut se bâtir dans la violence aveugle, et il faut arrêter le slogan de l'Etat oppresseur et dominateur à l'égard de l'île. Si nous n'étions pas français, croyezvous que nous resterions longtemps indépendants, compte tenu de la position géographique de l'île qui en fait un véritable porte-avions en **Méditerranée**? C'est à l'Etat français de faire appliquer en **Corse** la loi de la République et toute la loi!



►Et au plan économique?

L'Europe a déjà beaucoup apporté à la Corse, en particulier à travers l'Objectif n°1 dont nous sommes sortis après l'adhésion des nouveaux Etats. Pourtant, l'île est loin de décoller au plan économique. L'Europe pourrait relancer d'une manière plus soutenue la coopération entre les îles méditerranéennes, politique initiée par Jean Baggioni qui, il faut le rappeler, a été un excellent Député européen.

Pour le reste, nous en arrivons au problème démographique. Quelle économie développer avec 270 000 habitants ? Seul le tourisme pourrait nous tirer vers le haut. Un tourisme intelligent, préservant la nature, aménageant respectueusement l'espace.

UX- SCAMARONI

Or, vous entendez toujours des voix tenant le discours éculé du tout-tourisme!

Savez-vous que l'**lle d'Elbe**, dont la superficie représente la moitié du **Cap-Corse**, reçoit plus de 8 millions de visiteurs par an – même s'il s'agit d'un tourisme différent du nôtre – à partir de navettes maritimes conti-





▶ Vous portez un nom qui impose le respect, est-ce pour cette raison que vous avez été choisie ? La place que vous occupez vous convient-elle ?

Je tiens avant tout à vous dire que je n'ai rien sollicité. Des amis m'ont proposée, connaissant mon engagement pour le devoir de mémoire de ma famille et celui de la **Résistance**. Je rappelle aussi que **Marie-Claire Scamaroni** a été député européen.

Je ne m'inscris donc pas dans une optique de marchande de tapis, mais au service d'une idée et d'une cause. C'est ce qu'appelait le **Général De Gaulle** "une certaine idée de la France". Ici, c'est celle de l'**Europe**. J'ajoute que **Patrick Louis**, député européen sortant et qui conduit la liste Sud-est, est, selon moi, un pragmatique et un visionnaire au langage clair, dépourvu d'ambitions personnelles, dans la lignée du **Général**.

Du reste, croyez-vous que ce dernier voterait aujourd'hui pour l'**Europe** qu'on nous prépare ? Souvenez-vous de cette fameuse conférence de presse au cours de laquelle il disait : "il ne suffit pas de crier 'l'**Europe**, l'Europe !', en sautant comme des cabris".

C'est donc spontanément que j'ai donné mon accord pour figurer sur la liste **Libertas** sans connaître la place que j'y occuperais. Tout le monde ne peut en dire autant ! C'est pour moi un devoir, mais aussi un honneur pour la **Corse** et pour les **Corses**, car, à ma connaissance, aucun insulaire n'occupera une telle place sur les listes traditionnelles en présence.

► Concrètement, pensez-vous être élue ?

Bien malin celui qui avancerait un pronostic. Mais n'oublions pas que la **France** a voté NON au dernier référendum. Il y a un mécontentement certain qui se traduira au bénéfice des petites listes, car les

"L'Europe ne doit pas être soumise à des lobbies tendant vers l'uniformisation de son espace, mais se construire dans le respect social, économique et culturel de chaque pays."

nues avec le continent italien proche. Les habitants s'en plaiquent-ils?

Regardez encore l'usine à verre, créée à Barchetta, en Haute-Corse, qui devait fournir une centaine d'emplois. Qu'en est-il advenu ? Et la fameuse conserverie de Casamozza, il y a une trentaine d'années ? Je pourrais continuer

L'autre grand problème de la **Corse** est celui de l'intérieur qui continue de se dépeupler au profit du littoral. Dans 20 ans, 80 à 90% de la population y résidera. Sans une vaste politique de construction permettant prioritairement l'accession à la propriété, à des conditions avantageuses pour les jeunes en particulier, on ne décollera pas.

élus des listes majoritaires n'ont pas joué leur rôle de sentinelle au Parlement Européen. Dès lors, les sondages qui confirment notre progression et dépassent les 7% sont plus qu'encourageants.

► Votre conclusion ?

Nous ne sommes pas anti-européens, nous voulons une **Europe** dont les élus ne soient pas des "*godillots*" comme le disait encore le **Général**, mais des élus lucides.

Le projet de **Libertas** c'est que l'**Europe** renoue avec le **Traité de Rome**, fondateur de la **Communauté Economique Européenne**. Nous sommes pour une **Europe** des Coopérations libres.

Le 1er mai de cette année, c'est à Rome, lieu emblématique, que tous nos députés Libertas se sont retrouvés en présence de Lech Walesa, prix Nobel de la Paix, l'homme qui a arrêté le Communisme, pour réaffirmer notre déception de voir l'effacement des Nations Européennes face à la mondialisation. Pour cela, il nous faut des représentants à l'image du leader du Mouvement Pour la France (MPF), lequel lors du débat télévisé précédant le référendum concluait : « l'Europe qu'on nous prépare, c'est celle des entreprises qui se délocalisent et celle du porte-monnaie qui se vide ». Je partage totalement cette vision prémonitoire des choses!

Entreprises / Par Eva Mattei À FURIANI

LES 1ères Journées Techniques DE L'OUTILLAGE PROFESSIONNEL



Du 16 au 18 juin, Polymat, spécialiste de l'outillage professionnel, organise à Furiani, devant ses locaux, les 1ères « Journées techniques » tablant ainsi sur la mise en relation directe de ses clients avec des fournisseurs pour le moins performants puisque sous le chapiteau monté à l'occasion de cette opération seront réunies pas moins de 10 marques prestigieuses: Facom, Spit, Samedia,

Soudal, Stanley, Bosch, Promac, Gys, ITW et Styl. Objectifs de ces rencontres : vendre, bien sûr, mais aussi, continuer d'assurer, auprès des professionnels du bâtiment (comme des particuliers), une véritable offre-conseil, ceci aux côtés de techniciens qualifiés.

pporter la meilleure solution technique: voici l'une des priorités de la société Polymat, créée en 1992 par Dominique Stella et Paul Bianchi et qui, employant aujourd'hui une vingtaine de salariés (dont 3 commerciaux itinérants), n'en fonctionne pas moins comme une grande structure à la fois spécialisée, polyvalente et autonome sur tous les plans, depuis le choix de ses fournisseurs, en passant par sa politique commer-

ciale, jusqu'au Service Après -Vente qui fait sa spécificité. Une activité centrée sur la relation directe avec le client, comme l'explique le Directeur commercial, **David Decor**: «Chez nous, c'est le vendeur qui enregistre lui-même les achats du client, ce qui permet une approche toujours tech-

nique. On appelle cela "la revue d'offres". Celle-ci permet la réponse la plus adaptée possible à chaque demande ». Les 1ères "Journées Techniques", fixées aux 16, 17 et 18 juin prochains et qui constituent une première en ce qu'elles réunissent 10 grands fabricants de renommée internationale ayant accepté de faire le déplacement depuis le continent avec leur matériel et leur équipement, s'inscrivent dans cette même optique : «Le monde du bâtiment représente une multitude d'activités, souligne David Decor, chacune relevant de compétences techniques pointues. L'idée est d'apporter à nos clients

utilisateurs une information de qualité dans tous ces secteurs, avec des démonstrations à la clé, notamment via les nouvelles technologies utilisées. Une idée qui a séduit d'emblée tous les fournisseurs contactés puisqu'aucun, malgré les budgets resserrés, n'a décliné l'invitation. » L'initiative fait un joli pied de nez à la crise. Si elle a choisi son moment (le mois de juin étant marquée par une forte activité), elle se donne aussi les moyens de sa politique commerciale, avec

Une grande première

5 camions de démonstration, modèles uniques au niveau national, seront de la partie, les 16, 17 et 18 juin : ceux de Facom, Bosch et Promac, avec à leur bord des machines de démonstration.

une offre alléchante : « Pour ces journées, poursuit **David Decor**, nous avons établi un programme promotionnel pour chaque exposant, avec des prix vraiment fous ! Par ailleurs, chaque client venu avec une invitation, recevra en cadeau un teeshirt **Polymat**. Ces invitations serviront de tickets de tombola pour remporter des cadeaux tels que télévi-

seur LCD, GPS, matériel professionnel... Le rendez-vous sera convivial. Café, boissons et collation attendent nos visiteurs. Quant aux clients qui souhaiteraient rester avec nous entre midi et deux, ils seront les bienvenus pour partager un temps de repos et d'échanges avec nos fournisseurs. »

Spécialisé en matériel électroportatif dont il s'avance comme le plus gros revendeur de Corse, ainsi qu' en systèmes de fixation, Polymat a su élargir, au fil des ans, sa gamme pour répondre à toutes les demandes : en ferronnerie, équipement d'ateliers, pneumatique, groupes électrogènes, etc. C'est sans doute cette alliance entre compétences techniques et capacité de diffusion qui, aujourd'hui, dans un contexte économique difficile, permet à la société de sortir joliment son épingle du jeu. Au nombre des res-



sources de celles-ci, toujours et encore, une offre commerciale soigneusement pensée et travaillée. Ainsi, ces journées seront-elles l'occasion de rebondir, et de lancer le

PETITE HISTOIRE D'UNE SOCIÉTÉ

- ▶ 1992 : la société Polymat est créée par Dominique Stella et Paul Bianchi, le premier apportant ses compétences de technicien, le second celles de gestion administrative et de comptabilité. La société investit 150 m². Le local est alors situé derrière les établissements Ponzevera.
- > 2000 : la société déménage pour s'installer sur son emplacement actuel, RN 193, sur la commune de Furiani. Elle double ainsi la capacité de ses locaux.
- 2003 : Polymat ouvre une antenne à Porto-vecchio, sur 200m².
- ▶ 2004 : la société s'étend à Furiani, gagnant 300 m² supplémentaires.
- ▶ 2005 : Polymat obtient la certification Iso Qualité 9001.
- ▶ 2009 : les 1 ères Journées Techniques sont organisées. Au moins 300 visiteurs sont attendus.



Un accueil non stop

Sur les trois jours, le salon sera ouvert de 8h à 18h30, mobilisant une quinzaine d'employés, aux petits soins des clients.

«Contrat Sérénité » offert à tout client acquéreur de matériel Spit. Moyennant une participation forfaitaire par type de machine, ce contrat comprend une garantie de 3 ans et un prêt systématique de machine en cas de panne : « A l'heure actuelle, ajoute David Decor, le délai de réparation d'une machine envoyée dans un SAV d'usine sur le continent, est estimé à 10 ou 15 jours. Ce que nous voulons, c'est faire en sorte que les chantiers de nos clients puissent se poursuivre de toute façon. Pour ce faire, nous avons déjà commandé 8 machines de prêt. » Voilà qui devrait permettre à nos professionnels du bâtiment, en butte, en ces temps difficiles, à une raréfaction des commandes, de retomber sur leurs pattes.

POLYMAT: PRÉCONISEUR DE SOLUTIONS

Polymat a su développer avec ses fournisseurs un partenariat de qualité. Ainsi est-il en mesure de fabriquer du matériel sur mesure, quelle que soit la demande.

INITIATIVE / PAR EVA MATTEI

CASATROC : DU NEUF

AUTOUR DE L'OCCASION

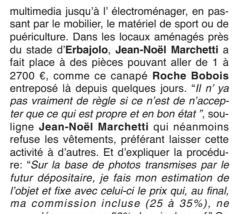
tabli à la Zone Industrielle de Furiani (350m2), Casatroc a ouvert ses portes en mars dernier, à l'initiative de Jean-Noël Marchetti qui a ainsi transposé ce dans quoi excelle ailleurs, y compris sur le web, des chaînes européennes spécialisées dans les biens de l'équipement du foyer telles que Troc.com. Dans un contexte lestant forte-

ment le pouvoir d'achat, mais aussi dans une région qui, a priori, a plus la culture du neuf que de l'occasion ce dépôt-vente pour particuliers, attire en fait une clientèle de tous horizons. Petite visite guidée...



À savoir

Le magasin est ouvert le lundi de 14h30 à 19h; du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 19h. Hors saison estivale, il est également ouvert le dimanche après-midi. Casatroc n'assure pas de livraison.



dépassera pas 50% du prix du neuf." Ce qui marche le plus ? La petite déco. "Beaucoup de gens chinent, un peu comme sur un marché ou aux puces", explique Jean-Noël. Aujourd'hui, grâce au bouche à oreille, la surface de vente Casatroc a atteint les 90% de remplissage et Jean-Noël Marchetti doit même refuser des pièces. "Avec près de 1300 références, la rotation est de l'ordre de 70 ventes hebdomadaires", precise

celui-ci. Mentalité et culture corses ne semblent pas avoir été un frein : "J'ai une clientèle issue de milieux sociaux différents, et de tous âges. Il y a des insulaires comme des continentaux, et même des gens avec un certain pouvoir d'achat. Lorsque j'ai monté mon projet, j'ai évidemment pensé au contexte économique dans lequel nous nous trouvons. Ce qui me paraît important, c'est d'offrir une alternative : à ceux qui souhaitent se débarraser de certaines choses tout en gagnant un peu d'argent à dépenser ou à réinvestir ailleurs; et aux personnes qui sont dans le besoin." Une manière de "faire tourner" l'argent. Et si un article n'est pas vendu au bout de 3 mois. il est soit rendu au propriétaire soit donné à une association. "C'est prévu dans le contrat de vente", précise Jean-Noël Marchetti qui promet de ne pas oublier des acteurs locaux importants de l'oeuvre sociale tels qu' Install'Toi ou la Croix Rouge.

Et si le bonheur des uns faisait tout simplement celui des autres ?

Voilà qu'on se prendrait presque à rêver à une liste (sciemment choisie) de naissance ou de mariage d'occasion.
Pourquoi pas?





GHJUVAN'FED "À fior'di passioni"

ugnumatu « U Pastore Bunifazincu » nantu à a tela è u Foru Corsu, induve hà fattu e so arme in qualità di lingua corsa, Ghjuvan'Federiccu Terrazzoni hè un ghjovanu pueta è impruvisatore di altu ingeniu. Cucinaru à u Centru d'immersione linguistica di Savaghju, à fiancu à u so amicacciu Paulu Santu Parigi, era –pocu tempu fà– invitatu à l'emissione «

Par un dettu » di France 3 Corse/Via Stella. Per voi lettori, a squadra di l'Informateur Corse Nouvelle hà vulsutu sapè nè di più à u so sughjettu. L'occasione di fà un bellu scontru...



Ghjuvan'Federiccu, in prima, chì t'hà datu a brama di scrive è cantà in puesia?

Ún possu micca dì precisamenti ciò chì m'hà datu a brama di a scrittura é di u cantu corsu, ma diciaremu ch'era forse una surghjenti ascosa ch'avia in mè, é ch'hè sbucciata cussì à l'ispensata. Sò sempri statu un grandi passiunatu di musica corsa tradiziunali, dunqua hè ghjunta naturalmenti, à fior'di passioni.

► Tu chì nè sì un ghjovanu fiore, cumu puderia definì i chjam'è rispondi?

lé, in qualità di « ghjovanu fiori » appena sbucciatu in issu pratu supranu di l'impruvisata, difinisciaria iss'arti, cum'un cuntrastu, una discursata in rima, trà dui o parechji canterini, tuttu què purtatu da a passioni, u piacè di passà stondi insemi, é dinò a brama di mantena una lingua, tralasciata é lampata à sicutera da issu mondu mudernu..

▶È secondu tè, à chì nè hè a pratica oghjinca di l'impruvisate ?

U chjam'è rispondi oghji ghjornu, pensu chì vivi una razza di « riacquistu », aghju avutu a bedda surpresa di senta cantà novi pueti, ch'ani ripresu a brama é a vulintà di fà issi cuntrasti cussì impurtanti in la noscia cultura isulana. Si sà dinò chì sfurtunatamenti a ghjuventù, s'impiega di menu in menu, in u mantenimentu di a lingua, ma malgradu tuttu, pudemu dì, chì grazia à parechji passiunati, l'impruvisati ùn sò ancu à finiscia!

▶ Pensi chì Internet hà un rollu à ghjucà in a so spannera ?

Ié, Internet ghjoca un rollu impurtanti, chì par un dettu, eu aghju principiatu cussì... nantu à u situ http://foru-corsu.forumactif.com.

Oghji i tempi scambianu, inanzi ùn esistìa micca, é i ghjovani si ritruvavanu attornu à u fuconu, pà cantà, parlà, scambià punti di vista, ma avà issu tempu hè svanitu, é a lingua s'adatta cumu pò à issi scambiamenti, é avà cù Internet, ognunu pò torna avè u so fuconu in casa soia : hè una campa.

Cosa rapresenta per tè u fattu di sprime ti in lingua corsa ?

U fattu di parlà é di senta parlà u corsu, hè un fattu senza prezzu, a lingua hè a noscianima, a noscia storia, a noscia identità, cumu dicia Petru Rocca : « Morta a lingua, Mortu u Populu ». Dunqua parlà corsu, par mè hè un onori, ma dinò un duveri, chì duvemu salvaguardià issa lingua siculari, lascita suprana di li noscia maiò.

Sì cucinaru à u Centru d'immersione linguistica di Savaghju, induve u bilinguisimu tene dinù una piazza impurtantissima, cumu sì passanu e to ghjurnate di travagliu?

I ghjurnati si passanu bè, socu in issu beddu paesu di Vivariu, mi scambia appena, eu chì socu quantunqua un piaghjincu, ma sò beddi lochi, aghju dunqua un impiegu di cucinaru, in issu centru, induva possu essa a ghjurnata sana in cuntattu direttu cù issi ghjuvanetti ghjunti da a Corsica sana, chì provani d'ammaistrà u corsu. Suventi quandu casca ci femu unipochi d'impruvisati cù Paulu Santu Parigi, u maestru di corsu di u centru. Possu dinò dì, chì mi spannu in quissu locu, induva u corsu hè prisenti in ogni scornu di u stabilimentu.

▶ Ai dighjà cumpostu unepoche di puesie ch'ellu sì pò leghje d'altronde nantu à a tela, scrivi ancu per gruppi di cantu è

altri artisti isulani, quale sò i temi principali chè tu metti in ballu trà i to scritti ?

Allora ùn aghju micca precisamenti temi principali, eu scrivu ciò chì pensu, ciò chì mi veni in menti, é chì à un mumentu datu, sbuccia in puesia, ma possu dì chì i tema maiò sò « l'amori » chì tandu chì saria a vita senza amori ? Eppò a « natura », chì ci avvinghji é chì suventi mi faci rifletta eppò cumpona.

▶U to cugnome in puesia hè « U Pastore Bunifazincu ». Perchè ? Ci hè una simbolica particulare ?

Allora issu cugnomu, hè ghjuntu attempu à la mè ghjunta nantu à u « Foru Corsu » diciaremu ch'era u mè « pseudo »... Ma quantunqua ùn hè micca statu sceltu à l'allera, c'hè a simbolica di u « Pastori », eu socu natu in una famidda di pastori, chì campani in u rughjonu di « Santa Manza », accantu à Bunifaziu, dapoi setti ginirazioni, dunqua mi duvia quantunqua di tramandà a memoria di li mè antinnati. É dinò u pastori in a sucietà di prima, era u guardianu di a tradizioni, di l'usi antichi, é dinò suventi era un pueta. Dunqua ié issu cugnomu hà una grandi parti simbolica é u tengu à cori.

▶In qualità di puesia, quale sò i to maestri, i to esempii ?

I mè maestri... o esempii, in qualità di puesia, sè i pudaria chjamà cussì, sarianu, Paulu Santu Parigi, pà la so maestria di a lingua é u so sensu pueticu senza para, Petru Santucci é Ghjuvan'Petru Ristori, pà a finezza di a scrittura, à l'usu di tempi fà, c'hè dinò l'amicu Stefanu Conca di Marignana chì m'hà insignatu i fundamenti di l'impruvisata, mi piacenu i puisii di Rinatu Coti é Ghjuvan'Teramu Rocchi, pà issu sensu

ERICCU TERRAZZONI



umanu di ogni parolla, ci sò dinò Marcu Ceccarelli, é Alanu Di Meglio chì sò i pueta maiò di a Corsica suttana... Tutti quissi parsunaghji raprisentanu par mè un chiassu à suvita pà cumpona i mè puisii o pà cantà. Ci nè sò assai altri, ma pensu saria troppu longu di mintuvà li tutti...

►Chì sò avà i to prugetti?

Allora i mè prughjetti, ùn n'aghju micca

Ghjuvan'Federiccu Terrazzoni, in cumpagnia di u so amicacciu Paulu Santu Parigi, maestru di corsu à u Centru d'immersione linguistica di Savaghiu, merre di Santa Lucia di Mercuriu è artisgianu puntellu di l'impruvisata

> centu, ma sariani, parchì micca in issi tempi avvena, d'escia un librettu di puisii, pà l'aghjenti ch'ùn ani micca Internet é ch'ùn poni micca andà nantu à u mè situ http://puesia

corsa.blogspot.com/ induva c'hè a maiò parti di i mè scritti, é induva ni mettu suventi novi... quandu nè aghju u tempu.

Dopu bon' ci sò sicuramenti l'appuntamenti puetichi, cumu A Santa Di u Niolu, é i sfarenti fieri isulani, induva omu pò sempri cantà é stà a senta l'impruvisati é i paghielli à fior'di bancu.

Possu dinò dì, ch'avà facciu parti di u gruppu di musica é cantu tradiziunali chjamatu « Vogulera », induva cantu é songu appena di mandulina incù amici ch'aghju cunnisciutu é chì fraquentu in Corti.

Eppò socu in traccia di rifletta nantu à pussibilità di suvità qualchi corsi à a Facultà, postu chì socu sopra piazza... pò essa un idea. Finisciaraghju in puesia, pensu, cantendu : Incù tamantu piacè, mi sprimu di tuttu cori, pà lampà u mè salutu, à voi tutti littori, di quissu beddu ghjurnali, chjamatu « l'Infurmatori »...

VÉHICULES UTILITAIRES RENAULT UN MILLION D'UTILISATEURS ÇA DONNE CONFIANCE[®]



Renault Kangoo Express compact 1.6 90 ch

-1000€⁽³⁾ si votre véhicule a + de 10 ans

www.entreprises.renault.fr

RENAULT N° 1 DES VENTES AUX ENTREPRISES: EN 2008. 1 UTILITAIRE SUR 3 VENDU EN FRANCE EST UN RENAULT⁽⁴⁾ NENAULI N° 1 DES VENTES AUX ENTREPRISES: EN 2008, 1 UTILITAIRE SUR 3 VENDU EN FRANCE EST UN RENAULT (1) Parc roulant Renault VU: source AAA. (2) Prix conseillé pour un Kangoo Express compact 1.6 90 ch à 7500 € HT incluant la remise Renault de 1000 € HT sous condition de la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse par rapport au tarif n° 2177 au 05/01/2009 de 10700 € HT. Offre non cumulable, réservée aux artisans, commerçants et sociétés (hors loueurs et flottes sous protocole), valable jusqu'au 30/04/2009 dans le réseau Renault participant. (3) Dans la limite de la mesure gouvernementale annoncée le 04/12/08, pour l'achat d'un véhicule utilitaire neuf et la reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse. (4) 33,4% de part de marché des ventes aux artisans, commerçants et sociétés du 01/01 au 31/12/2008. Source AAA.



DORIA AUTOMOBILES S.A.S

Av de la libération - Lupino - 20600 BASTIA Tél: 04 95 30 13 00 Casatorra RN 193 - 20620 BIGUGLIA Tél: 04 95 58 95 10 www.doria-auto.fr

Corsica

PAR G.P.

ALATA

Scontri paesani

Le dernier vendredi de chaque mois sont organisés à 19 heures 30, au stade San Benedetto, Spazziu Arena, les Scontri Paisani qui permettent aux habitants de la micro-région d'Alata, ainsi qu'aux personnes inté-



ressées par l'environnement naturel, culturel, historique et humain de celle-ci, de se rencontrer dans un cadre convivial. L'entrée est gratuite. Après chaque rencontre, le public aura la possibilité de dîner sur place pour un prix qui est fixé à 15 €. Les inscriptions sont prises auprès de **Jean-Pierre** au 06 84 26 60 15.

Et sortie à Levie

Petraités et préretraités d'Alata peuvent participer au déplacement prévu à Levie le jeudi 18 juin. Mise en place par le centre communal d'action sociale, la visite du Musée départemental se fera le matin et l'après-midi. Les participants auront la chance de se rendre au musée de préhistoire corse et d'archéologie de Sartène. Le transport et les droits d'entrée seront pris en charge par la commune mais la restauration, qui est prévue sur place, sera aux frais des participants. Vous pouvez vous inscrire avant le 12 juin en contactant la mairie d'Alata au 04 95 25 33 76 ou par mail à l'adresse suivante : mairie-alata@wanadoo.fr.

Et divagation d'animaux

a mairie d'Alata rappelle que la divagation des animaux est formellement interdite sur le territoire communal. Cette interdiction concerne tous les animaux mais plus particulièrement les bovins et les chiens, cela en raison des risques encourus par les automobilistes, les piétons et les cyclistes. D'autre part les chiens errants posent des problèmes de nuisances sonores



puisqu'en liberté ils se regroupent en meutes et conduisent d'autres chiens à aboyer, alors même que certains vont jusqu'à attaquer des troupeaux de brebis. Récemment, à **Trova**, les bergers ont enregistré de lourdes pertes en perdant une trentaine de bêtes en relation avec des attaques de chiens. Le maire tient à préciser que posséder un animal de compagnie est tout à fait légal mais que le laisser errer sur la commune cause de nombreux désagréments au voisinage.

PRUNETE: Marché aux puces pour Adrien

'association PAN (Protection Animale et Nature) organise un marché aux puces pour le jeune Adrien et son association. Il se tiendra au carrefour de Prunete le samedi 6 juin... L'occasion de chiner en n'oubliant pas de faire d'un coup de coeur, un coup de pouce pour le jeune garçon.

PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU: Rallye découverte



La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Centre Départemental de la Documentation de Haute-Corse et le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Corse mettent en place un Rallye découverte de la micro-région de la Costa Serena le dimanche 7 juin. Ouverte à tous les publics, adultes et enfants, cette plaisante manifestation guidera les participants

vers un lieu précis qu'ils découvriront en appliquant les modalités du jeu. Le départ est prévu à 9 heures 30 sur le parking du collège de Prunelli.

PETRETO-BICCHISANO

Programme des festivités

e comité communal organise de nombreuses activités dans le cours de l'été pour les habitants du village et des alentours.

En juin, est prévue une randonnée pédestre dont la date sera communiquée par voie de presse et d'affichage. De même, deux brocantes auront lieu en juillet et en août (avec les mêmes modalités de communication).

Dimanche 21 juin, la fête de la musique sera l'occasion de prendre part à des animations musicales et de goûter à la collation campagnarde composée de brochettes et de merguez. Dimanche 12 juillet, de 13 heures 30 à 18

heures, les enfants pourront participer à des animations qui leur sont
destinées : manèges,
ateliers avec La souris
verte. Un atelier de
chant en l'église de
Petreto, une exposition
de peinture et une
démonstration de danse
sont également prévus.
En fin de journée, place
à une soirée méchoui qui



sera agrémentée d'une animation musicale. Le samedi 1er août, un spectacle de qualité sera offert aux petits et grands : il s'agit de "*Baruffe Bastiacce*" de **Guy Cimino**.

Le mardi 7, sur le stade, **Nicou Maraninchi** présentera le dernier spectacle du théâtre **Mascone**. Le mardi 11, en l'église de **Petreto**, vous pourrez assister à un concert du groupe **Santavuglia**, polyphonies féminines venues d'**Ajaccio**. Le vendredi 21, toujours en l'église de **Petreto**, un concert du groupe **I Campagnoli** clôturera les festivités du mois d'août.

MONACCIA D'AULLÈNE

Cantine Scolaire

a municipalité de Monaccia D'Aullène informe les parents d'enfants scolarisés que les inscriptions ou les réinscriptions à la cantine scolaire et à la garderie devront être effectuées auprès des délégués aux affaires scolaires jusqu'à la date du 15 juin, de 8 heures à 9 heures à l'école.

Et recensement pour le Plan Canicule

e maire de la commune vous informe de l'ouverture d'un registre permettant de recenser les personnes âgées et fragiles relativement au plan départemental canicule 2009. Contactez le secrétariat de la mairie au 04 95 71 81 09.

MONTICELLO: Débroussaillement

a prévention des incendies doit être une préoccupation essentielle dans nos villages, indispensable à la sécurité des habitants et des habitants. Les citoyens de Monticello ont jusqu'à la date du 15 juin et non du 30 juin comme dans d'autres communes pour effectuer les travaux autour des maisons et de leurs dépendances, cela dans un rayon de 50 mètres. Les travaux qui n'auront pas été effectués à la date arrêtée pourront être entrepris par la municipalité après une mise en demeure, à la charge du propriétaire.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

ANNETTE LUCIANI

L'utopie en cade

Avez-vous remarqué que l'on rencontre en Corse, par hasard et souvent, des gens étonnants, dont le parcours remarquable invite à l'estime ? C'est le cas d'Annette Luciani, maîtresse de la Casa Agostino Giafferri à Poggio di Venavo.



L'intimité du moi selon la chambre choisie

a **Casa Agostino Giafferri** est immense : 500 m² de surface, plus un beau jardin où l'on peut se détendre, jouer aux boules, lire, penser la vie.

Annette Luciani a voulu faire de cette maison un croisement de la culture, du livre, du repos, de l'étude et des rencontres enrichissantes : « Le sens de la culture, dit-elle, ce n'est pas la farine de châtaigne et le mar-

pièces sont des lieux d'activité où, sans se gêner, on peut travailler avec d'autres comme si l'on était seul.

Le choix de chambres d'hôtes est vaste. Elles sont dix, toutes d'un grand confort : la chambre rose, la bleue, l'orientale, la magistrale avec jacuzzi, la chambre "soleil", la "fauve", la "nounours" pour les enfants. Chacun choisit. Les autres chambres restent anonymes.

La Casa Agostino Giafferri accueille aussi, à l'année, des étudiants. Pour 500€ le mois,

ils sont logés, nourris, blanchis. Signalons la connextion internet dans chaque pièce et l'accès à la bibliothèque. La vue sur la nature est exceptionnelle et le **Tavignanu**, à deux pas, n'attend que les baigneurs par forte chaleur. Devant ce décor, on se dit «il y a pire ».

"Fais de ta vie un rêve et de ton rêve une réalité" (Marie Curie). C'est ce qu'Annette et son mari ont voulu faire avec cette maison, mais lui a suivi un autre rêve. 500 m² avec jardin sur les épaules d'une femme seule. «Seules les femmes sont viriles », disait

Jacques Caïn, professeur de psychiatrie. N'en doutons pas.

Un petit air de famille

Annette Lucciani est née à Bastia d'un père agrégé de lettres classiques, qui vit à Poggiu, comme vivent les érudits, entre livres et jardin. Sa mère, agrégée d'italien et historienne, a sorti de l'ombre le roi Théodore, grâce à Sébastien Costa, avocat à Gênes qui a suivi tout son parcours. Elle a travaillé douze ans pour retranscrire ce manuscrit, a fait des recherches sur les mots écrits en vieil italien, a traduit, annoté, et a publié cet énorme travail en deux volumes. Elle a reçu pour cela les palmes académiques et la légion d'honneur. Elle préparait « Les femmes de Marseille » après avoir écrit « Les femmes d'Antisanti » dont sa famille est originaire, mais n'a pas eu le temps d'achever son oeuvre. La Corse est peuplée de gens étonnants. C'est ce qui fait sa force.

chandage autour d'un saucisson. C'est bien autre chose. Il faut qu'ici les gens se sentent bien, soient accueillis et repartent avec des idées de création, quelles qu'elles soient ». Dans la maison, on trouve quatre grands salons pour la poésie, les conférences, la lecture, les débats philosophiques. La salle de musique peut recevoir de vingt à soixante personnes. La salle à manger et le couloir servent de lieux d'exposition de peintures ou autres. Une bibliothèque (d'une capacité de quinze à vingt personnes) est à la disposition des écrivains. N'oublions pas l'atelier de peinture et la salle de jeux. La salle de cinéma, prévue pour trente à quarante personnes, sert aussi de salle de sport. On y fait des stages de yoga, un beau plancher se prêtant à cette pratique. Toutes ces grandes

Questions à cette femme qui en cache une autre

Annette est partie aux Etats-Unis en 1986 pour suivre son mari, tout en poursuivant des études à la Sorbonne. A cette époque, elle se partage donc entre deux pays, consacrant ses études de littérature comparée à l'utopie, et plus particulièrementr à l'utopie en méditerranée. C'est sur ce sujet que nous l'avons questionnée.

► Peut-on faire un lien entre utopie et anarchisme ?

L'anarchisme peut être une branche politique

vers l'utopie, mais c'est la destruction, alors que l'utopie vient après la destruction. L'utopie c'est la loi. C'est l'absence de liberté au nom de la liberté qui est étouffée. On trouve plusieurs sortes d'utopie : personnelle, poétique, politique.

► Pourquoi être restée aux Etas-Unis ?

J'enseignais le français, la littérature, la culture française, je parlais de la **Corse** et les étudiants répondaient : «*l'île de Napoléon*». L'Amérique me fascinait.

► Comme vous fascine l'utopie...

Oui, la beauté de l'utopie échappe à la culture. C'est un lieu originel, magique, où tout va être créé. "*U topos*" : pas de lieu, donc tout est à faire.

► Pensez-vous que l'indépendance de la Corse est une utopie ?

L'indépendance est une idée abstraite. La **Corse** est soumise à l'utopie et à l'anti-utopie. Elle a vécu des périodes libres. Pourquoi dans tel siècle et pas dans tel autre ? L'utopie n'a pas de penseur. Or **Pascal Paoli**, le roi **Théodore**, étaient des penseurs.

En 1991, Annette Lucciani a été la première a soutenir une thèse à la fac de **Corti**. Puis son professeur est mort. Il n'a jamais été remplacé et la chaire a été fermée. "Cette faculté, en plein centre de la **Méditerranée**, ne possède aucune chaire de sociologie, ni d'anthropologie, ni de comparatisme et pourtant, ce sont trois départements-clés", souligne **Annette**.

Celle-ci est rentrée définitivement en France en 1996. "Puis, raconte-t-elle, il y eut le 11 septembre, la guerre en Iran, les problèmes en Irak. Nous sommes rentrés pour réaliser cette maison : un rêve, une utopie. Le rêve et la raison sont difficiles à marier."

Comme **Annette**, nous pourrions dire que la vie n'est qu'une utopie, que seule la mort est réalité, mais ce serait trop triste. Utopie signifie aussi création, faire vivre. Alors vivons, même dans l'utopie. Il en restera toujours quelque chose.

PROMENADE DES HARLEY DAVIDSON

EN COSTA VERDE

Les légendaires Harley Davidson ont tenu leur 5^{ème} Free meeting en Corse, avec une étape en Costa Verde, où l'événement a été accueilli à sa juste valeur.

peine débarqués, les quelque deux cents Harley et leurs bikers ont pris la direction de Moriani-Plage où leur « frérot » André Sales a tout mis en oeuvre avec le précieux soutien de la municipalité de San Nicolao, relayée par la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme de la Costa Verde, pour que l'accueil réservé soit à la hauteur de l'événement.

Le cortège des **Harley**, long de plus de deux kilomètres, a eu l'effet escompté, reliant **Cervioni**, **Santa Maria Poghju** et **San Nicolao** avec un passage surprenant qui restera dans les mémoires sur la route de la corniche et à la cascade de l'**Ucelluline**.

Au final un regroupement tout aussi surprenant sur le parking municipal de Moriani-Plage où la musique rock de circonstance allait de

paire avec l'apéritif servi sur l'esplanade du bord de mer et l'ambiance bon enfant des bikers, prêts à tout pour susciter l'admiration de leur monture à deux roues. Sans trop avoir à se forcer d'ailleurs. Même le plus néophyte des visiteurs ne pouvait que succomber à ce spectacle où la variété des motos se conjugue à la personnalisation poussée à outrance, faisant de chaque modèle un modèle unique. L'art de customiser faisant partie de l'esprit « biker », on joue sur les couleurs, les formes, les cuivres.... Et ça en jette!

Ce 5 the Free Meeting, organisé sous l'égide de l'association **Testa Mora Free Chapter**, présidée par **Thierry Battistelli**, a aussi charmé **Bastia** et le **Cap Corse**. Trois journées rondement menées autour d'un mythe... bien réel!

En savoir plus sur le site internet : http://testamorafreechapter.free.fr







LES ANNONCES LÉGALES

L'Informateur Corse - Journal du 05 juin au 11 Juin 2009 - N° 6268

12

SARL FPCO

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 7500 euros Siège: Quartier Piatana - 20113 Olmeto

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 mai 2009, il a été constitué la société dont les caractéristiques

sont les suivantes : **Dénomination :** SARL FPCO

Capital: 7500 euros
Siège: Quartier Piatana, 20113 Olmeto

Constitution sans activité Forme : SARL Durée: 99 ans

Objet : La société a pour objet : directement ou indirectement en France et en tous pays ; la création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion et l'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant et d'une manière générale, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes

Gérance : Monsieur Paoletti Toussaint Dominique, né le 05 07 1977 à Ajaccio, demeurant, Les Hauts de Barraci,

20113 Olmeto

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis, La gérance.

55

Par acte SSP du 01/06/2009, il a été constitué une EURL, ayant les caracté-ristiques suivantes :

ristiques suivantes :

Dénomination : F. ALBERTI BTP

Objet : Construction bâtiment travaux publics BTP

Siège : Quartier Tozza, 20227 Ghisoni

Capital: 20.000 euros Durée: 99 ans

Gérance : Frédéric Alberti, demeurant, Quartier Tozza, 20227 Ghisoni Immatriculation : RCS de Bastia

46

Dui Sorru Transporti

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 15.000 euros Siège : Quartier Navacchie - 20125 Soccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 26 mai 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes

Dénomination : Dui Sorru Transporti Forme: Société à Responsabilité Limitée Siège: Quartier Navacchie, 20125 Soccia Objet : Toutes opérations de transport national ou international de marchandises, par tous moyens de transport, le transit, l'entreposage, la manutention, l'affrètement, le groupage. Ainsi que toutes activités ayant un lien direct ou indirect avec celles-ci.

Durée de la société: 99 ans à compter

de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital: 15.000 euros

Gérance : Mme Poli Dominique, Francoise, épouse Sbrescia, demeurant Avenue Biancamaria, Résidence Brasi-

lia, Bât. D, 20090 Ajaccio Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/04/2009, il a été constitué la Société à Responsabilité Limitée

Forme : Société à Responsabilité Limitée Dénomination : Clim'e Sole

Capital: 15000 euros, divisé en 1000 parts sociales de 15 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en

Siège : Immeuble Pouillon Bue Laurent Casanova, 20200 Bastia

Objet : Travaux d'installation thermique de climatisation en France et à l'étranger

Durée: 99 années (à compter de l'immatriculation de la société au Registre

du Commerce et des Sociétés) **Gérance :** M. Pieroni Julien, demeurant, Rés Ste Lucie, Bât. 7, Quartier de l'Annonciade, 20200 Bastia

La société sera immatriculée au Registre du Commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis, la gérance,

17

"CHARM"

SARL au capital de 2000 euros Siège: 1, rue Stéphanopoli - 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 9 mars 2009, 1, rue Stéphano-poli, 20000 Ajaccio, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL **Dénomination** : "CHARM" Capital: 2000 euros

Siège: 1, rue Stéphanopoli, 20000

Objet : Prêt à porter et accessoires Gérant : Mlle Tomasi Canazzi Charlène, née le 30 novembre 1987 à Ajaccio. demeurant, 3, rue des Bûcherons, 20000 Ajaccio

Immatriculation : RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 2 juin 2009, enregistré à RDI de Bastia le 03/06/2009. bord. 2009/613, case n°8, ext. 1638, il a été constitué une SCI, présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI VANSTIVO
Capital : 1000 euros

Siège: Bât. E8, Rés. Fior di Macchia, Toga, 20200 Bastia

Objet: La société a pour objet:
L'acquisition, la gestion, la vente, la
construction, la transaction, la location,
l'administration de biens immobiliers de plus généralement, la réalisation de toutes opérations financières, mobi-lières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus décrit, pourvu que ces opéra-tions n'affectent pas le caractère pure-

ment civil de la société **Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Gérant: M. Vancheri Pierre-Jean, demeurant, Bât. E8, Rés. Fior di Mac-chia, Toga, 20200 Bastia

Immatriculation : Au RCS de Bastia

62 Office Notarial

Christian VIGNAL Michel OLLIVE Claude REYNAUD Isabelle BONDIL-JULIAN

Notaires Associés Le Grand Prado Résidence Périer-Rouet 31, Allée Turcat-Méry 13008 Marseille

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Reynaud, notaire à Marseille le 15.05.2009, enregistré à Marseille RP 8° le 20.05.2009, bordereau 2009/940, case n°2, de la Société à Responsabilité

Limitée dénommée **LA TESA**.

Siège : Lama (Haute-Corse), 20218

Durée : 99 ans

Objet : La location meublée profession-

L'acquisition, la construction de tous locaux à usage d'habitation ou au sein de maison de retraite, de commerce, de résidences de tourisme classées, résidences hôtelières ou para hôte-lières, ainsi que l'acquisition des terrains d'assiette ou immeubles y afférents.

L'acquisition de meubles, équipements et aménagements destinés à garnir les locaux

Leur gestion sous toutes formes, et en particulier par bail commercial, la fourni-ture de prestations hôtelières ou para hôtelières si besoin est telles que petit déjeuner, nettoyage des locaux, mise à disposition de linge de maison, accueil de clientèle.

La participation de la société par tous moyens directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux fusion ou autrement, création, acquisition, location, prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, prise, acquisition, exploitation ou cession de tous procédés ou brevets concernant ces activités.

Capital : 3000 euros Co-gérants : M. Benjamin Antoni, Médecin, demeurant à Marseille (13007), 26, Chemin du Pont Le Kertad ; Mme Gabrielle Marthe Andrée Grégoire, Chargée de mission au Conseil Général, épouse de M. Benjamin Antoni, demeurant même adresse

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis et mention.

COSTA SERENA CARROSSERIE

SARL au capital de 8100 euros Siège : Le Stollo RN 198 - 20240 Ghisonacci RCS Bastia : 487 463 994

Suivant PV d'AGE du 30.04.2009, il a été décidé de procéder à l'extension de l'objet social avec effet rétroactif au 01.01.09, comme suit :

Vente de véhicules automobiles Le reste de l'article est sans change-

Les statuts ont été modifiés en consé-

Mention: RCS Bastia

19

Me Christian BERNARD

Notaire meuble St-Damien 20100 Sartène

RESILIATION AMIABLE DE LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de com-merce de vente et achat de vêtements de sport et loisirs et autres articles, exploité à Propriano (20110), 15, Avenue Napoléon, qui avait été consenti depuis le 01 mai 2000, par M. Serra Marc Edmond, époux de Mme Marie Pierrette Ghislaine Jacquot, né à 75012 Paris, le 14 février 1929, demeurant à 20110 Propriano, 17, Avenue Napoléon, immatriculé au RCS Ajaccio, 047 120 290, au profit de : Mme Serra Guillemette Valérie Suzanne, née à Lille (5900), le 01 janvier 1967, célibataire, immatriculée au RCS Ajaccio 431 772 763, a pris fin le 26 février 2009, par sa donation suivant acte reçu par Me Bernard, le 26 février 2009, enregistré à Sartène le 12 mars 2009, bordereau n°2009/91, case n°1.

Pour unique insertion,

04

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 mai 2009, les parties ont arrêté les termes du traité d'apport fusion en vue de réaliser l'apport par la Société d'Intérêts Collectifs Agricoles SA « Union de Vignerons de l'Ile de Beauté de la totalité de ses activités et de l'intégralité de son patrimoine au profit de la société cave coopérative d'ALERIA. Suite à la réalisation définitive de l'opé-

ration la SICA UVIB sera dissoute et apportera sous les garanties ordinaires et de droit, à la cave coopérative ALE-RIA la totalité de son actif et de son passif sur la base de son bilan au 31 août 2008.

La société cave coopérative d'ALERIA devenu associé unique de la SICA UVIB à la date de la fusion, renonce à l'aug-mentation de capital qui correspond à ses droits. L'actif net reçu de la SICA UVIB est compensé par l'annulation de la valeur des titres de la dite SICA déte-nus par la coopérative d'ALERIA, la différence constituant le boni de fusion.

Toutes les opérations actives ou pas-

sives effectuées par SICA SA UVIB depuis le 1er septembre 2008 jusqu'au jour de la réalisation définitive du pré-sent apport seront reprises par la coopérative absorbante ALERIA. Les créanciers de la société absorbée

et de la coopérative absorbante, dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à cette fusion dans les conditions légales et réalementaires

Le projet de fusion a été établi notamment sous la condition suspensive de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de cha-cune desdites sociétés.

Le projet de traité de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis. SICA SA UVIB: SIREN: 305819393 Padulone - 20270 ALERIA Cave coopérative d'ALERIA SIREN 782993869 Padulone - 20270 ALERIA

SOFIRAL

Société d'Avocats Résidence Mattéa - Route de la Mer 20213 Folelli Tél: 04 95 59 83 11 - Fax: 04 95 59 82 71

Par une AGE en date du 1er juin 2009. les associés de la SARL JBM INVES-TISSEMENTS, au capital de 5000 euros, dont le siège social est sis C/o Mondoloni, Rue Sorba, 20170 Levie, immatriculée au RCS Ajaccio, sous le n° 491 289 617, ont décidé de sa dissolution anticipée à compter de la date de l'AGE et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles L.237-2 à L.237-13 du Code de Commerce.

Monsieur Jean-Baptiste Mondoloni, a été nommé en qualité de liquidateur, demeurant, Rue Sorba, 20170 Levie, pour toute la durée de la liquidation.

Le siège de la liquidation a été fixé C/o Mondoloni, Rue Sorba, 20170 Levie. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio

50

BAR BONAFE LE FOUR CORSE

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 2500 euros Siège : Hameau de Barcaggio 20275 Frsa RCS Bastia : 510 095 375

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 28 mai 2009, enregistré à RDI de Bastia, le 03/06/2009, bord. n°2009/613, case n°2, ext. 1632, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 7500 euros, pour le porter de 2500 euros à 10.000 euros.

Ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 2500 euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de 10.000 euros.

Les statuts ont été modifiés en consé-

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

49

SOFIRAL

Société d'Avocats Résidence Mattéa - Route de la Mer 20213 Folelli

Tél: 04 95 59 83 11 - Fax: 04 95 59 82 71

Par une AGE en date du 1er juin 2009. les associés de la SARL AM INVESTIS-SEMENTS, au capital de 5000 euros dont le siège social est sis C/o Mondoloni, Route de Ferraghjola, Foci, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio immatriculée au RCS Ajaccio, sous le n° 491 310 074, ont décidé de sa dissolution anticipée à compter de la date de l'AGE et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel conformément aux dispositions statutaires et aux articles L.237-2 à L.237-13 du Code de Commerce.

Monsieur Ange Mondoloni, a été nommé en qualité de liquidateur, demeurant, Route de Ferraghjola, Foci, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20170 Levie, pour toute la durée de la

Le siège de la liquidation a été fixé C/o Mondoloni, Route de Ferraghjola, Foci, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de

Commerce d'Ajaccio

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Etablissement public territorial, EPCI

Communauté de Communes du Cap Corse Maison du Cap Corse

20200 Ville di Pietrabugno Téléphone : 04.95.31.02.32 Fax: 04.95.31.75.85

Correspondant:

M. le Président de la Communauté de Communes

Objet du marché : Aménagement des marines du Cap Corse : Conception, fourniture et pose d'une signalétique des marines Lieux d'exécution : Communes de Barrettali, Ogliastro, Rogliano, Meria, Luri

Durée du marché ou délai d'exécution : la durée du délai d'exécution ne pourra être supérieure à 6 mois

Date prévisionnelle de début d'éxécution : juillet 2009 Sélection des candidatures :

- Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 , 44 et 45 du Code des Marchés Publics (CMP) :
- Les candidatures qui sont accompagnées des pièces mentionnées à l'article 45 du CMP et demandées au règlement de la consultation
- Les candidatures qui présentent des garanties techniques et financières suffisantes notamment au regard des documents demandés au règlement de la consul-

Critères d'attribution de l'offre : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- · Valeur technique (60%),

valeta tearmique (50 %),
 prix (30%).
 Délai de fabrication, de livraison et de pose : (10%)

Type de procédure : marché passé suivant la procédure adaptée prévue à l'article 28 du CMP

Date limite de réception des offres : le 29 juin 2009 à 12 heures

Durée de validité des offres : 120 jours Date d'envoi du présent avis à la publication : le 3 juin 2009 Adresses à laquelle les dossiers doivent être retirés :

Le dossier de consultation est remis à titre payant en un seul exemplaire à l'adresse suivante : Bureau 20 lupino 20200 Bastia 04 95 30 21 93, montant : 18 euros

Adresses à laquelle les offres doivent être envoyées : Communauté de Communes du Cap Corse

Maison du Cap Corse 20200 Ville di Pietrabugno

02

Département de la Corse du Sud

COMMUNE DE GROSSETO PRUGNA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse de la personne publique

Commune de GROSSETO PRUGNA

BP 93 - Mairie annexe de Porticcio - 20166 Porticcio.

Mode de passation : Art. 28 du nouveau Code des Marchés Publics. Objet du marché : Etude pré opérationnelle, infrastructure, hydraulique, environne-

ment, urbanisme pour la création d'un port de plaisance ou d'une marina. Critères de jugement : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du prix, des compétences et références dans le domaine d'étude

Pondération des critères de jugement :

1 Prix 30%

2 Compétences : 40%

3 Expérience : 30%

Dossier de la consultation : Règlement de la consultation, C.C.A.P, Cahier des charges et A.E disponibles à l'adresse suivante : Mairie annexe de Porticcio BP 93 - 20166 PORTICCIO

Date d'envoi à la publication : 28 mai 2009

Date limite de réception des offres : Jeudi 30 juillet 2009 à 12h00
Renseignements : Services Techniques - Mairie annexe de Porticcio

20166 Porticcio

Tél : 04 95 25 29 29 - Fax : 04 95 25 06 21 e-mail: mairie-de-porticcio@wanadoo.fr

LES ANNONCES LEGALES ET AVIS SONT RECUS JUSQU'AU JEUDI 10 HEURE DERNIER DÉLAI POUR PARAÎTRE LE VENDREDI

FAX: 04 95 32 02 38 - al@informateurcorse.com

Notre Site: www.corse-information.info

23

FREMA

Société par actions simplifiée Au capital de 2000 euros Siège : Sainte Lucie de Mercurio Lieu-dit Fiuminale - 20250 Corte RCS Bastia: 511 343 907

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la Société FREMA, en date du 11 mai 2009, et d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 11 mai 2009, enregistré à Bastia le 27/05/2009, case n°1, ext. 1591, bordereau 2009/596.

Monsieur Martin Rinieri, demeurant, Sainte Lucie de Mercurio, Lieu-dit Fiuminale, 20250 Corte.

A fait apport à la société FREMA, Société par actions simplifiée au capital de 2000 euros, ayant son siège social Sainte Lucie de Mercurio, Lieu-dit Fiuminale, 20250 Corte, immatriculée sous le numéro BCS Bastia 511 343 907

D'un fonds de commerce de restauration exploité à 4 Rampe Sainte Croix 20250 Corte, pour lequel Monsieur Martin Rinieri est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro RCS Bastia 443 304 373

L'entrée en jouissance a été fixée au

1er mai 2009. Cet apport évalué à 180.000,00 euros, et consenti net de tout passif, a été rémunéré par l'attribution à l'apporteur de 1800 actions de 100 euros chacune, émises par la société FREMA à titre d'augmentation de son capital social. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux mille euros (2000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cent quatre vingt deux mille euros (182.000,00

La Présidence.

21

TDS

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 40.000 euros Siège : Mariani Quartier Saint Joseph 20090 Ajaccio (Corse) 398 745 406 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2009, il résulte que

· Monsieur Jean-Baptiste Casasoprana, demeurant à Ajaccio (Corse), 1, Marines d'Aspretto, a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Vincent Casasoprana, gérant démissionnaire, à compter de ce jour, et pour une durée illimitée

En conséquence, l'article 20 des statuts a été modifié en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de

Commerce d'Aiaccio

Pour avis. Le représentant légal.

TRISARI

Société Civile Immobilière Au capital de 1524,49 euros Siège : Route de la Marana 20600 Furiani (Haute-Corse) 380 069 963 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2009, il résulte

que : Mme Mounier née Collonge Valérie, demeurant, à Chatou (78400), 171, route de Carrières, a été nommée en qualité de nouveau gérant, en rempla-cement de Monsieur Jorge Sarri Serra,

gérant décédé. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

email: al@informateurcorse.com

Pour avis Le représentant légal.

Maître Philippe LUISI

Avocat au Barreau d'Ajaccio 20, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio Tél/Fax : 04 95 50 50 50

Société en Nom Collectif (S.N.C.) "BODEUX GENTILI ET CIE"

Nom Commercial "BIGOUDY"
Capital : Sept mille six cent vingt deux euros (7622 euros) Siège : 20000 Ajaccio - Rue Lorenzo Véro RCS Ajaccio : B 303 414 080

CESSION DE PARTS SOCIALES

CHANGEMENT DE GERANT

CHANGEMENT **DE DÉNOMINATION**

MODIFICATION

STATUTAIRES

1/ Aux termes d'un acte de cession de parts en date du 26 mai 2009, enregis-tré à Ajaccio RD le 27 mai 2009, bord. 2009/317, case n°4, Mademoiselle Siadoux Martine, gérante associée en nom, a cédé 165 parts qu'elle détenait dans la société sus-désignée, à Mademoiselle Bodeux Virginie, cessionnaire.

2/ Aux termes d'un acte de cession de

27 Aux termes d'un acte de dession de parts en date du 26 mai 2009, enregis-tré à Ajaccio, RD, le 27 mai 2009, bord. 2009/317, case 3, Mademoiselle Sia-doux Martine, gérante associée en nom, a cédé 10 parts qu'elle détenait dans la société sus-désignée, à Mademoiselle

Gentili Karine, cessionnaire. Sont intervenues aux dits actes

Mademoiselle Siadoux Martine : cédant Mademoiselle Bodeux Virginie : cessionnaire

Mademoiselle Gentili Karine : cessionnaire

Dans lesdits acte les associés en nom sus indiqués ont autorisé les cessions conformément à l'article 9 des statuts

3/ Aux termes d'un procès-verbal d'as-semblée générale extraordinaire en date du 1er juin 2009, il a été décidé de

constater la réalisation définitive des ces sions de parts sociales intervenues au sein de la société le 26 mai 2009 et par voie de conséquence, constatation du caractère défi-

nitif de la modification des statuts sociaux.
- de nommer Mademoiselle Gentili Karine, demeurant, Lieu-dit Cardiglione, 20167 Alata, en qualité de nouveau gérant, à compter du 1er juin 2009, en remplace-ment de Mademoiselle Siadoux Martine, démissionnaire.

de modifier la dénomination : ainsi qu'il - de riodiller la deflorification : arisi qu'il suit : Ancienne dénomination : "SIADOUX GENTILI ET CIE" - Nouvelle dénomination : "BODEUX GENTILI ET CIE".

La rubrique "LES SOUSSIGNES", et les articles 4 : VI et VII des statuts ont été

modifiés en conséquence.

Les associés en nom étaient les suivants Mademoiselle Siadoux Martine, demeurant, 4, rue Bonaparte, 20000 Ajaccio Mademoiselle Gentili Karine, demeurant, Lieu-dit Cardiglione, 20167 Alata Mademoiselle Bodeux Virginie, Christiane demeurant, à Murzo, 20160 Vico.

Nouvelle mention : Mademoiselle Gentili Karine, demeurant, Lieu-dit Cardiglione, 20167 Alata. Mademoiselle Bodeux Virginie, Christiane, demeurant, à Murzo, 20160 Vico

Pour avis.

29

SARL CLEDO

SARL au capital de 1000 euros RCS Bastia 453 392 532

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale a décidé le 20 mars 2009 le transfert du siège social à l'adresse : Chemin d'Acciani, Grane Grosso, 20260 Lumio.

Pour avis.

11 SCI KARMA

Au capital de 1600 euros

31. Bd Paoli - 20200 Bastia RCS Bastia: 510 660 038

Avis est donné que par délibération de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 26 mai 2009, Monsieur Veschi André, né le 4 mars 1929 à Bastia, de nationalité française demeurant 2 Avenue Maréchal Sébastiani, 20200 Bastia, a été nommé en qualité de nouveau gérant non appointé à compter du 26/05/2009 et pour une durée illimitée. en remplacement de Monsieur Cruz Jean André, né le 7 septembre 1964 à Bastia (Haute-Corse), de nationalité française, célibataire, demeurant, au Bâtiment 6, Résidence Petraverde, 20200 Bastia

Corrélativement à la première résolution l'assemblée générale, modifie l'article 17 des statuts comme suit :

Article 17 - Gérance :

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants pris parmi les

un ou plusieurs gerants pris parmi les associés ou en dehors d'eux. Les gérants pourront, s'ils sont plu-sieurs et à défaut de décision contraire, de l'assemblée qui les nommera.

Agir ensemble ou séparément, chacun d'eux représentants alors à lui seul la

gérance. Le gérant de la société sera

Monsieur Veschi André, né le 4 mars 1929 à Bastia, de nationalité française, demeurant 2 Avenue Maréchal Sébastiani, 20200 Bastia, pour une durée illimitée à compter du 26 mars 2008.

Le gérant.

57

EARL D'ALZITONE

Au capital de 85.673,35 euros Siège: Chez Monsieur Leonelli Philippe Alzitone - 20240 Ghisonac BCS Bastia: 393 677 943

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2008, il résulte que :

La durée de la société a été prorogée de 50 années, à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en

Mention RCS de Bastia

Pour avis.

58

Suivant acte sous seing privé en date du 1er mai 2009, la société A SPUSAT, du 1er mai 2009, la societe A SPUSAI, SARL au capital social de 52.500 euros, siège social Plage de Sagone, 20118 Vico, immatriculée au Registre du Com-merce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 442 764 171, a donné en location gérance à :

tion gerance a : Monsieur Joël Fauconnier, demeurant, 4, rue Comte Baciocchi, 20000 Ajaccio, un fonds de commerce de "Restaurant rapide-Crêperie" exploité à Plage de Sagone, 20118 Vico, pour une durée de (8) huit mois, à compter du 1er mai 2009 jusqu'au 31 décembre 2009 sans renouvellement.

AU PANIER DU CAP

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 8000 euros Siège : Sisco 20233 Sisco (Haute-Corse) 434 866 430 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2009, il résulte que

- L'objet social de la société a été éten-du aux activités suivantes :
- La vente de cartouches et munitions pour armes de chasse de Cinquième et Septième catégories.
- · La vente de couteaux de chasse (Classification armes de Sixième caté-

gorie). En conséquence, l'article 2, objet social,

des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

> Pour avis. Le représentant légal.

05

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 mai 2009, les parties ont arrêté les termes du traité d'apport fusion en vue de réaliser l'apport par la société cave coopérative de CASINCA de la totalité de ses activités et de l'intégralité de son patrimoine au profit de la société cave coopérative d'ALERIA.

Suite à la réalisation définitive de l'opé ration la cave coopérative CASINCA sera dissoute et apportera sous les garanties ordinaires et de droit, à la cave coopérative ALERIA la totalité de son actif et de son passif sur la base de son bilan au 31 août 2008.

Les associés coopérateurs de CASIN-CA recevront des parts sociales d'ALE-RIA pour un montant égal au capital souscrit par eux dans la coopérative absorbée, sous réserve des rompus.

Toutes les opérations actives ou pas-

sives effectuées par CASINCA depuis le 1er septembre 2008 jusqu'au jour de la réalisation définitive du présent apport seront reprises par la coopérative absorbante ALERIA.

Les créanciers de la coopérative absorbée et de la coopérative absorbante, dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à cette fusion dans les conditions légales et réglementaires.

Le projet de fusion a été établi notamment sous la condition suspensive de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés coopérateurs de chacune desdites coopératives.

Le projet de traité de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis Cave coopérative CASINCA SIREN : 783037708 RN 198

20215 VESCOVATO Cave coopérative d'ALERIA SIREN : 782993869 Padulone - 20270 ALERIA

SCP ENTZ MATTEI CALAUDI MENDRIBIL

Notaires Associés 3, rue Louis Barthou - 64000 Pau

A.R DIFFUSION (ANDREANI-REMAZEILLES **DIFFUSION**)

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 7000 euros Siège : Route de Benciugnu - Trinité 20137 Porto-Vecchio 487 549 446

Aux termes du procès-verbal de l'as-semblée générale du 24 avril 2009, il résulte que

Les associés après avoir entendu le

rapport du liquidateur ont :
- approuvé les comptes de liquidation

donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de

liquidation;

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Comme

RCS: Ajaccio

Pour avis,

26

COSTA & FILS

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 914.694,10 euros Siège : Urtaca - 20218 Ponte-Leccia RCS Bastia: N°381 839 745

Aux termes du procès-verbal de l'as-semblée générale extraordinaire du 30 mars 2009 il résulte qu'il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités de : La fabrication, le conditionnement, la vente, le négoce de :

- charcuterie, salaisons, produits car-nés, et conserves de viandes
- de tout autre produit alimentaire

A compter du 1er mars 2009. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

La prise en gérance libre, la création de fabriques industrielles, de charcuterie, produits carnés, et conserves de viandes et plus généralement, toutes activités annexes se rattachant à l'objet principal.

Nouvelle mention

La fabrication, vente et négoce de - charcuterie, salaisons, produits car-

nés, et conserves de viandes - de tout autre produit alimentaire.

Et ceci par création, acquisition, prise en location-gérance, ou tout autre forme d'exploitation. La propriété, l'administration et l'exploi-

tation de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire, par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Mention est faite au RCS de Bastia

Pour avis



Les Greffes des Tribunaux de Commerce L'Information Légale sur les Entreprises. GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



Département de la Corse du Sud

Arrondissement de Sartène

COMMUNE DE CASALABRIVA

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

I. Identification de l'organisme qui passe le marché :
 Commune de CASALABRIVA

20140 Casalabriva

2. Procédure de passation : Procédure adaptée (art.28 du CMP)
3. Objet du marché :

Lot n°1 : Aménagement "Aria-di-Funtana"

Construction d'une plateforme de chaussée, 800ml, aqueduc O 500, 2 U, tranchées pour réseaux multiples 830ml, regard divers chaussée 20 U - branchements particuliers - revêtements enrobés 5000 m².

Lot n°2 · Remplacement canalisation assainissement - Sous BN 196 - 500 ml

Regards égout et raccordements abonnés, 10 U.

Lot n°3 : Construction de passages protégés surelevés - 4U Fourniture et pose de panneaux de signalisation 25 U Lot n°4 : Aménagement Eglise

Remplacement du portail, étanchéité de toiture, enduits intérieurs et peinture

4. Retrait des dossiers :

Mairie de CASALABRIVA - Tél/Fax : 04 95 74 60 41 - du lundi au vendredi de 8h à 12h

4. Critères d'attribution :

Prix 40% - Valeur technique 40% - Délai d'exécution 20%

7. Date limite de réception des offres : Le 15 juin 2009 - à 12 heures

8. Date d'envoi de la publication : 28 mai 2009

01

Département de la Corse du Sud

COMMUNE DE GROSSETO PRUGNA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse de la personne publique : Commune de GROSSETO PRUGNA

BP 93 - Mairie annexe de Porticcio - 20166 Porticcio.

Mode de passation : Art. 28 du nouveau Code des Marchés Publics.

Objet du marché : Etude pré opérationnelle, infrastructure, hydraulique, environne-

ment, urbanisme pour la création d'un golf.

Critères de jugement : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du prix, des compétences et références dans le domaine d'étude Pondération des critères de jugement :

1 Prix 30%

2 Compétences : 40%

3 Expérience : 30%

Dossier de la consultation : Règlement de la consultation, C.C.A.P, Cahier des charges et A.E disponibles à l'adresse suivante :

Mairie annexe de Porticcio BP 93 - 20166 PORTICCIO

Date d'envoi à la publication : 28 mai 2009 Date limite de réception des offres : Jeudi 30 juillet 2009 à 12h00

Renseignements : Services Techniques - Mairie annexe de Porticcio

20166 Porticcio Tél : 04 95 25 29 29 - Fax : 04 95 25 06 21 e-mail: mairie-de-porticcio@wanadoo.fr

Le maire.

MAIRIE DE CORSCIA

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Nom et adresse de la personne publique : Mairie de CORSCIA

Costa Suttana

Tél: 04 95 48 02 04 - Fax: 04 95 48 09 36

Objet : Location d'un immeuble communal à usage commercial : Gîte Municipal de

Adresse auprès de laquelle les propositions doivent être envoyées : Mairie de CORSCIA - Lieu-dit Costa Suttana - 20224 Corscia

Critères de sélection des candidats : Références dans l'exercice de la profession

et les garanties de la solvabilité du candidat

Date limite de réception des candidatures : 30 juin 2009

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 26/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a pro-noncé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de : Photo Service 2B (SARL) 21, Bd Paoli - 20200 Bastia

Activité: Laboratoire, vente, location de matériel photographique
RCS Bastia: B 489 905 000, 2006 B 207

Juge commissaire: M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi
Liquidateur: Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

37

Par jugement en date du 26/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de : M. Alexandroff Patrice

"Plomberie Marini"

Hameau de Piazza - 20228 Luri Activité : Plomberie, maçonnerie, peinture RM : N°484 053 467 (351.05.2B) - Radié Juge commissaire

M. Pierre Ersa

M. Pierre Ersa
Juge commissaire suppléant:
Mme MA Fouquet
Liquidateur: Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.
Les déclarations de créances sont à

déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur

Par jugement en date du 26/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de

SARL Casa Bisende (SARLU) Chemin du Fort lacroix Bât. A2 - 20200 Bastia

Activité: Bâtiment - Maçonnerie

RCS Bastia: B 453 466 179, 2004 B 153 Juge commissaire:

M. Jacques de Zerbi Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi
Liquidateur: Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

39

Par jugement en date du 26/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire sim-

B.T.P de la Conca d'Oro (SARL) Act. Route de Saint-Florent Ld Piedalbuccio

20232 Oletta

Activité : Travaux de bâtiment, terrassements et travaux publics RCS Bastia: B 341 455 061, 87 B 130

Juge commissaire : Mme MA Fouquet

Notre Site: www.corse-information.info

Mille MA Pouquet
Juge commissaire suppléant:
M. Jacques de Zerbi
Liquidateur: Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

40

Par jugement en date du 26/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de M. Segond Thierry Robert Raymond 2, route de Galéria - 4, Clos Suare

"Techni Services" 20214 Calenzana

Activité : Réparation, entretien de bateaux

RCS Bastia: A 490 823 994, 2006 A 329 Juge commissaire:

M. Michel Leoni

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

41

Par jugement en date du 26/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de

Mme Olivieri Stéphanie Lieu-dit Lago - RN 193 Restaurant Le Saint Antoine 20290 Lucciana

Activité : Pizzeria - Restaurant RCS Bastia : A 419 533 385, 1999 A 30 Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire : M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

42

Par jugement en date du 26/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a pro-

noncé à l'égard de : SARL Socotraf (SARL) Chez M. Baltolu Michel - Vix 20240 Ventiseri

Activité: Tous travaux en milieu rural RCS Bastia: B 499 100 246, 2007 B 359 Une procédure de redressement judiciaire Juge commissaire:

M. Jean-Marc Cermolacce Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pie-tranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex. Les déclarations de créances sont à

déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

43

Par jugement en date du 26/05/2009. le Tribunal de Commerce de Bastia a pro-

noncé à l'égard de : Cantelli Pascale Françoise CC Le Polygone - "Fashion Manucure"

Montesoro 20600 Bastia Domiciliée : Bât. F - Bassanese

20600 Bastia

Activité : Onglerie, manucure, pédicure RCS Bastia : A 492 689 989, 2006 A 534 RM : N°446.06.2B

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire: M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant : M. Jean-Pierre Combette Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pie-

tranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex. Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Man-. dataire Judiciaire.

email: al@informateurcorse.com

Pour extrait, SCP NAPPI-CASANOVA. Greffiers Associés

Notre Site: www.corse-information.info

VILLE DE CALVI

ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE REVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS POUR LA CREATION D'UNE RECYCLERIE

AVIS AU PUBLIC

1ère insertion.

Par arrêté Municipal N°55/09 en date du 12/05/09, le Maire de la Ville de CALVI a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, de la commune approuvé le 07/03/88.

A cet effet, Monsieur Richard VARRALL, demeurant, Monte de Linguizzetta, 20230 Linguizzetta, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur le 10/04/09 par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

L'enquête se déroulera à la Mairie de CALVI, Avenue du Commandant Marche, 20260 Calvi, du lundi 22 juin 2009 au vendredi 24 juillet 2009 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (8h30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures) où chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête.

Les observations peuvent également être adressées par écrit à la Mairie de CALVI, BP 29, 20260 Calvi, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de CALVI, les :
- Lundi 22 juin 2009 de 9 heures à 12 heures

- Vendredi 10 juillet 2009 de 9 heures à 12 heures

 Vendredi 24 juillet 2009 de 14 heures à 17 heures
 Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur transmis à Monsieur le Maire de la commune de CALVI, dans les trente jours de la clôture de l'en-quête seront tenus à la disposition du public en Mairie de CALVI.

> Le Maire, Pancrace GUGLIELMACCI.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

AVIS DE PUBLICITE

MARCHE SERVICE N°09-21

Consultez nos autres avis de marchés publics sur notre site Internet :

http://www.bastia-agglomeration.com

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté d'Agglomération de Bastia.

Correspondant : M. Emile Zuccarelli Président de la Communauté d'agglomération de Bastia

Port de Toga B.P. 97 20291 Bastia Cedex

Tél.: 04-95-55-18-18, télécopieur: 04-95-32-70-51,

adresse internet : http://www.bastia-agglomeration.com **Objet du marché :** Entretien de la pelouse naturelle du stade de volpajo

Lieux d'exécution : Commune de Furiani

Durée du marché ou délai d'exécution : A compter de l'ordre de service de

démarrage et prendra effet le 3 février 2010 ;

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux retxtes qui les réglementent : financement sur le budget principal de la collectivité. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques

attributaire du marché : solidaire.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Justifications à produire concernant la candidature et l'offre sont mentionnées aux pages 5 et 6 du règlement de la consultation.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Prix : 60%

- Valeur technique : 40% Type de procédure : procédure adaptée ouverte : art 28 ;

Date limite de réception des offres : Le 18 juin 2009 à 12 H 00 Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 09-21 Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels: Le DCE sera remis ou adressé gratuitement par voie postale sur demande écrite au maître d'ouvrage. Conditions de remise des offres ou des candi-

Les offres devront être remises contre récépissé ou, si elles sont envoyées par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 28 mai 2008

COMMUNE DE BORGO

Caisse des Ecoles Achat de Fournitures Scolaires

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification du pouvoir adjudicateur :
Commune de BORGO

Caisse des Ecoles Centre Administratif

BP 31 - 20290 Borgo
Tél: 04 95 58 45 45 - Fax: 04 95 36 15 33
E-mail. mairie-borgo@wanadoo.fr

2. Objet du marché: La présente opération a pour objet l'Achat de fournitures Scolaires - Année Scolaire 2009-2010

3. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation

4. Procédure de passation :

Le présent appel d'offres, à procédure adaptée, est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Les prestations sont divisées en lots :

Lot n°1 : Fourniture de matériels scolaires Lot n°2 : Fourniture de matériels éducatifs Lot n°3 : Fourniture de livres

5. Date limite de réception des offres : 26 juin 2009 - 16h 6. Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat sur demande adressée à :

Mme Le Maire de BORGO Centre Administratif

BP 31 - 20290 Borgo

Justifications à produire : Références prévues au règlement de la consultation

8. Délai de validité des offres : Quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres 9. Date d'envoi de l'avis à la publication : 5 juin 2009

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE VENZOLASCA

Captage de BERBOGLIULA (commune de LORETO DI CASINCA)

2ème parution

Notre Site: www.corse-information.info

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n°2009-110-4 en date du 20 avril 2009, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de VENZOLASCA, avec établissement des périmètres de protection

- du Captage de BERBOGLIULA (situé sur la commune de LORETO DI CASINCA) - du Captage de BEHBOGLIULA (situe sur la commune de LORETO DI CASINCA)
Les pièces du dossier seront déposées en Mairies de VENZOLASCA et LORETO DI
CASINCA pendant 29 jours du mardi 02 juin au mardi 30 juin 2009 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celle-ci.
Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la
disposition du public en Mairies ou adressées par écrit avant la date de clôture de
l'enquête, aux Maires ou au Commissaire Enquêteur, qui les joindront aux registres. l'enquête, aux Maires ou au Commissaire Enquêteur, qui les joindront aux registres.

Monsieur Jean-Philippe FRANCESCHI, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Mairie de VENZOLASCA - 20215 Venzolasca

Vendredi 05 juin 2009 : de 9h à 12h

Vendredi 12 juin 2009 : de 9h à 12h

Lundi 29 juin 2009 : de 9h à 12h

Mairie de LORETO DI CASINCA - 20215 Loreto du Casinca

Vendredi 05 juin 2009 : de 14h à 16h

Vendredi 12 juin 2009 : de 14h à 16h

Lundi 29 juin 2009 : de 14h à 16h

Lundi 29 juin 2009 : de 14h à 16h

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront

déposées, pour y être tenues pendant un an à la disposition du public, à la Mairie de VENZOLASCA et au Guichet Unique de l'Eau (DDEA - Résidence Bella Vista - BP 187 - 20293 Bastia Cedex). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

> Fait à Bastia, le 22 avril 2009 P/le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires, Jean-Pierre ALESSANDRI.

> > email: al@informateurcorse.com

(PROCEDURE ADAPTEE)

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de SANTA MARIA POGHJU

20221 Santa Maria Poghju Tél : 04 95 38 50 44 - Fax : 04 95 38 47 34

Mél: mairie.santamariapoghju@wanadoo.fr

Objet du marché :

Implantation Abris bus.

Lot n°1: Maçonnerie: réalisation de sept dalles de 2,25 x 3,50 m sur lesquelles

seront posés les abris bus

Lot n°2 : Fourniture et pose de 8 abris bus en bois traité

Mode de passation : Procédure et publicité adaptées (article 28 du CMP)
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

M. DOMINICI Jean-Claude

Maire de SANTA MARIA POGHJU Port de Taverna 20221 Santa Maria Poghju

Date limite de remise des offres: 15 juillet 2009

Le candidat devra avec son offre, produire un dossier faisant apparaître :

- l'identification du candidat,

- ridentification du candidat,
- ses références, ses moyens humains et son parc de matériel,
- les attestations prévues à l'article 45 et 46 du Code des Marchés Publics
A l'adresse suivante : M. Le Maire de SANTA MARIA POGHJU
Port de Taverna - 20221 Santa Maria Poghju
Tél : 04 95 38 50 44 - Fax : 04 95 38 47 34

Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 juin 2009

COMMUNE DE CALCATOGGIO

AVIS D'ENQUÊTE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n°13/2009, le Maire de CALCATOGGIO, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de la commune, arrêté par délibération du Conseil Municipal du 10 janvier 2009.

L'enquête publique se déroulera du 8 juin 2009 à 9 heures au 17 juillet 2009 à 18 heures Le dossier et le registre d'enquête seront pendant cette durée à la disposition du public à la Mairie de CALCATOGGIO, Village, Place du Docteur Versini du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures.

Monsieur Jacques LEONI, Directeur Territorial en retraite, a été désigné par le Pré-

sident du Tribunal Administratif de Bastia, en qualité de Commissaire-Enquêteur Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de CALCATOGGIO, Village, Place du Docteur Versini, aux jours et heures suivants :

le lundi 8 juin 2009 de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures
le mercredi 17 juin 2009 de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures
le mardi 23 juin 2009 de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures

le samedi 4 juillet 2009 de 15 heures à 18 heures

- le mercredi 8 juillet 2009 de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures - le vendredi 17 juillet 2009 de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures

Les observations du public pourront être inscrites au registre ouvert en Mairie, adressées par écrit à Monsieur LEONI Jacques, Commissaire-Enquêteur, Mairie de Calcatoggio, Place du Docteur Versini, 20111 Calcatoggio, ou exposées au Commissaire-Enquêteur lors des permanences sus indiquées.

Il a été établi pour ce dossier une notice d'évaluation environnementale.

Cet avis est publié dans deux journaux régionaux ou locaux, à diffusion départementale au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, et dans les huit premiers jours de celle-ci. Il sera par ailleurs affiché en Mairie ainsi qu'aux lieux habituels de la commune et sera mis en ligne sur le site internet de la commune <u>www.calcatoggio.fr.</u>
Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés en Mairie à l'issue de l'enquête après leur remise par le Commissaire-Enquêteur.

Le Maire.

VILLE DE CALVI

ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE REVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS POUR LA REALISATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

AVIS AU PUBLIC

1ère insertion

Par arrêté Municipal N°56/09 en date du 12/05/09, le Maire de la Ville de CALVI a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, de la commune approuvé le 07/03/88.

A cet effet, Monsieur Richard VARRALL, demeurant, Monte de Linguizzetta, 20230 Linguizzetta, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur le 10/04/09 par

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia. L'enquête se déroulera à la Mairie de CALVI, Avenue du Commandant Marche, 20260 Calvi, du lundi 22 juin 2009 au vendredi 24 juillet 2009 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (8h30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures) où chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête.

Valido Sair le régistre de régistre de l'estre adressées par écrit à la Mairie de CALVI, BP 29, 20260 Calvi, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de CALVI, les : - Lundi 22 juin 2009 de 9 heures à 12 heures

Vendredi 10 juillet 2009 de 9 heures à 12 heures
Vendredi 24 juillet 2009 de 14 heures à 17 heures

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur transmis à Monce l'apport et les conficiolists indivees du confinirsaire l'apporte it distribus à livrissieur le Maire de la commune de CALVI, dans les trente jours de la clôture de l'enquête seront tenus à la disposition du public en Mairie de CALVI.

Pancrace GUGLIELMACCI.

VILLE DE CALVI

ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

AVIS AU PUBLIC

Notre Site: www.corse-information.info

Par arrêté Municipal N°52/09 en date du 11/05/09, le Maire de la Ville de CALVI a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification du Plan d'Occupation des Sols, de la commune approuvé le 07/03/88. A cet effet, Monsieur Richard VARRALL, demeurant, Monte de Linguizzetta, 20230

Linguizzetta, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur le 13/10/08 par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

L'enquête se déroulera à la Mairie de CALVI, Avenue du Commandant Marche, 20260 Calvi, du lundi 22 juin 2009 au vendredi 24 juillet 2009 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (8h30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures) où neures natituels d'ouverture (8130 à 12 neures et de 14 neures à 17 neures) ou chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête.

Les observations peuvent également être adressées par écrit à la Mairie de CALVI, BP 29, 20260 Calvi, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de CALVI, les :
- Lundi 22 juin 2009 de 9 heures à 12 heures

- Vendredi 10 juillet 2009 de 9 heures à 12 heures - Vendredi 24 juillet 2009 de 14 heures à 17 heures

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur transmis à Monsieur le Maire de la commune de CALVI, dans les trente jours de la clôture de l'enquête seront tenus à la disposition du public en Mairie de CALVI.

Le Maire. Pancrace GUGLIELMACCI.

email: al@informateurcorse.com

ABONNEZ VOUS A L'INFORMATEUR CORSE

6 MOIS = 32 euros1 AN = 42 euros

Notre site web www.corse-information.info



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité Territoriale de Corse Correspondant : Direction Générale des Services Techniques

22 Cours Grandval BP 215 20187 Ajaccio Cedex 1

Adresse internet: http://www.corse.fr

Objet du marché: RN 200 - PR 34+250 - Confortement d'un affaissement par une

Type de marché de travaux : Exécution
Lieu d'exécution : Lieu-dit « Pedalbo » - Commune de Giuncaggio

Caractéristiques principales:
Les travaux consistent en la création d'un mur de soutènement du type "Berlinoise" d'une longueur totale de 70 m environ, rectiligne. Cette "Berlinoise" sera fondée sur des pieux en métal d'une hauteur d'environ 20 m, hauteur variable selon la profondeur du substratum

Nature et étendue des travaux :

- Barres d'ancrage passif diamètre 26 mm : 550 ml - Forages (d = 300 mm) à la tarière : 550 ml

- Profilés métalliques Heb180b : 28 160 Kg - Longrine en Béton (0,50 m x 1,50) : 75 ml

- Grave Non Traité 0/20 et 0/315 : 350 m3 - Caniveau Type montagne en béton : 90 ml - Glissières Bois : 100 ml

Refus des variantes

Prestations divisées en lots : non

Délai d'exécution : 4 mois à compter de l'ordre de service de démarrage

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 15 septembre 2009
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Cautionnement et garanties exigés :

Caution : non exigée Garantie : chiffre d'affaire

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux

retactes qui les règlementent :
Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au chapitre 908/821 - article

2315 - opération 1212/90254T. Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le

Les prix sont révisables

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des cotraitants

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français

Conditions de participation : Critères de sélection des candidatures :

Ne seront pas admises :
- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,

- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de

l'article 52-1er alinéa du CMP, - les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes

Situation juridique - références requises :

Pour le candidat :
- la lettre de candidature suivant modèle DC4.

Pour le candidat et chacun des co-traitants et sous-traitants éventuels : - la déclaration du candidat suivant modèle DC5 joint au DCE.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7). - les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat. Capacité économique et financière - références requises :

- références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.

- moyens en personnels et en matériels dont dispose le candidat pour réaliser les

- déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers

redificies, services de travaux objet du fractie, realises au cons des trois definiers exercices disponibles. Ces données sont à reporter dans le DC5.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate. Lorsqu'En application des dispositions de l'article 45 III du CMP le candidat - même constitué en groupement - demande que soient pris également en compte les capacités professionnelles techniques et financières d'autres opérateurs économiques tels que des sous-traitants - il justifie de leurs capacités et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Pour ce faire, il fournit pour chacun des opérateurs les mêmes documents et informations qui lui sont demandés, il produit un engagement écrit de chacun d'entre eux attestant qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.
- certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

* Prix (60 %)

* Valeur technique (40 %) décomposée en :

- 15 pour les moyens humains et matériels,

- 15 pour l'organisation du chantier, - 10 pour l'origine des produits et fournitures. Type de procédure : Procédure adaptée Date limite de réception des offres : 20 juillet 2009 à 16 h

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Date d'envoi du présent avis à la publication : 3 juin 2009

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse 8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Adresse internet : http://www.corse.fr
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse 8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9 Correspondant : M. Robert ALGARRA Tél. : 04-95-34-86-02 - Fax : 04-95-31-29-58

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse Direction des Routes de Haute-Corse 8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9 Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 Bastia

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision

référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L.551.1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse

Service des Affaires Juridiques 22 Cours Grandval BP 215 20187 Ajaccio Cedex 1

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Eléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion: 09-DR2B-10

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Haute-Corse - Cellule Fonctionnelle - 8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9 Classification des produits :
* Travaux de construction

32

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DE LA HAUTE-CORSE

Résidence Le Desk - Rue Paratojo - 20200 Bastia Tél : 04 95 58 59 95 - Fax : 04 95 58 59 70

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les adhérents du Service de Santé au Travail de la Haute-Corse sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 24 Juin 2009, à 10 heures au siège du service.

ORDRE DU JOUR:

2/ Rapport de gestion de l'exercice 2008 3/ Approbation des comptes 2008 4/ Quitus aux Administrateurs

5/ Affectation des résultats

6/ Questions diverses

Tous les documents nécessaires à la préparation de cette assemblée sont à la disposition des adhérents au siège du service. Les pouvoirs sont à envoyer à la même

30 COMMUNE D'ISOLACCIA DI FIUMORBO

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (Art. 28 et 40 du Code des Marchés Publics)

Personne responsable du marché :

Monsieur le Maire d'Isolaccia di Fiumorbo

Objet de la mise en concurrence : Réfection toiture Bt. Communal (Mairie)

Lieu d'exécution : Commune d'Isolaccia di Fiumorbo Durée de chantier : 2 mois

Critère et sélection :

- Qualification et référence de l'entreprise en travaux similaires (coef.50%) Prix (coef.30%)

Délai d'exécution (coef 20%)

Justifications à produire à l'appui des offres : Qualifications et références de

email: al@informateurcorse.com

Retrait des dossiers : Mairie d'Isolaccia di Fiumorbo

Date et heure limite de remise des offres : Le 26/06/09 à 11 heures

Adresse où les offres doivent être remises : Mairie d'Isolaccia di Fiumorbo

Date d'envoi à la publication : Le 02/06/2009

SCI KARMA

Au capital de 1600 euros 31. Bd Paoli - 20200 Bastia BCS Bastia: 510 660 038

Avis est donné que l'assemblée générale extraordinaire réunie le 26 mai 2009 accepte

la cession des 30 parts de Monsieur Cruz Jean André intervenue le 25 mai 2009, au nouvel associé, Monsieur Veschi André né le 4 mars 1929 à Bastia de nationalité française, demeurant 2 Avenue Maréchal Sébastiani 20200 Bastia, qui accepte.

Et : la cession des 30 parts de Mademoiselle Bour Marie-Sophie, intervenue le 25 mai 2009 au nouvel associé, Monsieur Albert Nicolas Bour, demeurant, au 12, Bd Auguste Gaudin, Bastia, (20200), de nationalité française, né à Porcelette (57), le 6 novembre 1941 qui

Les statuts ont été modifiés comme suit :

Article 6 - Apports :

Il a été fait apport en numéraire à la société, savoir

- Monsieur Bour Albert Nicolas, apporte à la société la somme de trois cents euros, ci.....300 euros.
- Monsieur Veschi André, apporte à la société la somme de trois cents euros, ci 300 euros

Soit la somme totale de Six cents euros 600 euros. Laquelle somme a été immédiatement déposée dans la caisse sociale

Article 7 - capital : Le capital social est fixé à la somme de six cents euros (600 euros), correspondant au total du montant des apports des associés.

- Il est divisé en soixante parts égales de dix euros chacune, souscrites par les associés et qui leur sont attribuées en proportion de leurs apports respectifs,
- Monsieur Bour Albert, Nicolas, en rémunération de son apport en numéraire, à concurrence de cent-vingt parts numéro-tées de 1 à 30 inclus, ci... 30 parts.
- A Monsieur Veschi André, en rémunération de son apport en numéraire, à concurrence de trente parts numérotées de 31 à 60 inclus, ci...30 parts.

Total égal au nombre de parts composant la capital social soit soixante parts 60 parts.

Le gérant.

27

SOCIETE LIPAL

Société à responsabilité limitée Au capital de 7 622,45 euros Siège social: Résidence des Golfes Centre Commercial Pietralba 20090 AJACCIO BCS 320 143 233 - Nº de Gestion 80 B 140

DISSOLUTION ANTICIPEE

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 27 / 05 / 2009, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 27 mai 2009 et de sa mise en liquidation.

L'assemblée générale extraordinaire susvisée a nommé comme liquidateur: Mme SASSU Maria Antonia épouse BENIELLI, demeurant, Résidence des Golfes " Le Girolata " Rue Martin Borgo-mano - 20090 Ajaccio, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la cloture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé chez Mme BENIELLI Maria Antonia née SASSU, demeurant, Résidence des Golfes "Le Girolata", Rue Martin Borgoma-no - 20090 Ajaccio, adresse à laquelle toute correspondance devra etre envoyée. et que les actes et documents concernant

la liquidation devront etre notifiés. Le actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis, Le Liquidateur.

44

A SUARA

SARL au capital de 8232,25 euros Siège: Chez Chiodi Jules - 20240 Ghisonaccia RCS Bastia: 350 658 753

Aux termes d'une délibération en date du 01/05/2009. l'assemblée générale a décidé

- 1°) d'étendre l'objet social à l'activité suivante
- Loueur en meublés et location de rési dences de tourismes

2°) de nommer en qualité de nouvelle gérante Mme Marie-Paule Chiodi, (épouse Barti), demeurant, Cours Chiodi, 20240 Ghisonaccia pour une durée illimitée, en remplacement de M. Jules Chiodi. Les articles 2 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence

La gérance.

20

LA TOUR GENOISE

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 850.000 euros Porté à 950,000 euros Siège : Hôtel Le Pinarello 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio 448 775 338

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 1er mai 2009, enregistrée à la recette des impôts de Porto-Vecchio, le 28 mai 2009, bordereau 2009/185, case n°1, a décidé d'augmenter le capital social de 100.000 euros, par l'incorporation directe des comptes courants d'associés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à huit cent cinquante mille euros (850.000)

* Nouvelle mention : Le capital social est fixé à neuf cent cinquante mille euros (950.000 euros)

La gérance.

24

SARL GEO-CONSEILS

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 168.336 euros Siège : Immeuble Campo Stellato Les Quatre Chemins - 20137 Porto-Vecchio

BCS Ajaccio : 488 184 938 L'assemblée générale extraordinaire en date du 9 octobre 2008 a décidé à l'unanimité la modification du siège

social de la société anciennement situé Immeuble Gabbani, La Poretta, 20137 Porto-Vecchio. L'article 2.4 des statuts se trouve ainsi modifié :

Article 2.4 : Siège social : "Le siège social de la société est fixé

Immeuble Campo Stellato, Les Quatre Chemins, 20137 Porto-Vecchio".

Pour avis.

13

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du vingt avril 2009, enregistré à la recette des impôts d'Ajaccio le 27/05/2009, bordereau 2009/317, case n°10, la SARL A. MISSICELLA, au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est sis Résidence Les Mimosas à Sagone, 20118 Coggia, immatriculée au RCS Ajaccio, sous le numéro 411 004 104 a donné en location gérance à la SARL en formation SGC, représenté par M. Carmélo Scalia, un fonds de commerce restructuration, glacier, snack, débit de boissons non alcooli-sées, café sis et exploité, au n°76, rue Fesch, à 20000 Ajaccio, pour une durée de trois années à compter du 1er mai 2009. et ensuite renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation

Pour insertion unique.

56

MONDOLONI et FILS

Société à Responsabilité Limité Au capital de 500 euros Siège : Lieu-dit Muchiaspro Route de Nota 20137 Porto-Vecchio RCS Ajaccio: 495 383 333

Aux termes du procès-verbal de l'as-semblée générale extraordinaire du 14 janvier 2009, M. Mondoloni Didier, domicilié à Muchiaspro, Route de Nota, 20137 Porto-Vecchio, a été nommé en qualité de gérant à compter du 14 janvier 2009 et ce pour une durée indéter-minée, en remplacement de M. Mondo-Ioni Frédéric, démissionnaire, RCS: Aiaccio

Pour avis et mention.

45

ROMANI GILLES **ELECTRICITE**

SARL au capital de 1500 euros Siège : Villa Pozzo di Borgo Chemin de l'Eglise 20167 Alata RCS Ajaccio: 512 148 420

Aux termes d'une décision en date du 1er juin 2009, l'associé unique a nommé Mlle Karine Mathilde Octavie Pozzo di Borgo (épouse Romani), demeurant, Villa Pozzo di Borgo, Che-min de l'Eglise, 20167 Alata, en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de M. Gilles Romani, démissionnaire.

> Pour avis. La Gérance.

51

BAR BONAFE LE FOUR CORSE

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 10.000 euros Siège : Hameau de Barcaggio 20275 Ersa RCS Bastia: 510 095 375

CESSION DE PARTS

Aux termes d'un procès-verbal d'as-semblée générale extraordinaire en date du 28 mai 2009, enregistré à RDI de Bastia, le 03/06/2009, bord. n°2009/613, case n°2, ext. 1632, Mlle Emmanuel Bar, a cédé à M. Roberto Piazzi, 250 parts sociales qu'elle détenait dans ladite société. Les statuts ont été modifiés en conséquence

Dépôt légal au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

18

FIN DE LOCATION **GERANCE**

La location gérance d'un fonds de commerce de coiffure pour femme exploité à Ajaccio (20000), 25, Boulevard Dominique Paoli, consentie par Mme Francette Guidicelli, domiciliée à Ajaccio, 2, Avenue Maréchal Moncey, à la Société dénommée "L'ART CAPILLAIRE", Société à Responsabilité Limitée, au capital de 7637,70 euros, dont le siège social est à Ajaccio (Corse du Sud), 27, Boulevard Paoli, immatriculée au RCS Ajaccio, sous le numéro 325 866 374. Par acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 23 décembre 1994, enregistré à Ajaccio, RD le 20 janvier 1995, folio 58, bordereau 28/3, pour une durée de trois années entières et

consécutives ayant commencé à courir le 1er janvier 1995 pour se terminer le 31 décembre 1997.

A pris fin à son échéance, le 31 décembre 1997.

Pour avis.

28

Suivant acte recu par Maître Marthe POGGI, notaire, agissant en qualité de membre de la Société « Maître Marthe POGGI, Notaire associé », Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BAS-TIA (Haute Corse), 39 Boulevard Paoli, en date du 19 mai 2009 enregistré à la Recette des Impôts de BASTIA, le 20 mai 2009, Bordereau n°2009/579 case n°1, contenant : RESILIATION DE LOCATION GERANCE intervenue suivant un acte sous seing privé en date à BASTIA du 31 décembre 2001

Entre Mme Juliette SANTUCCI, demeurant à BORGO, Revinco, née à LUC-CIANA le 14/3/1948 et MIIe Céline REPETI, demeurant à VILLE DI PIE-TRABUGNO Res LA PIETRA, née à BASTIA le 6/11/1971

D'un fonds de commerce vêtements tissus chemiserie bonneterie, nouveautés pour hommes femmes enfants frivolités bimbeloterie articles de cadeaux maroquinerie tous articles de luxe, exploité sur la commune de BASTIA, Section AM n° 111, 24 rue César Campinchi, formant le n°16, le magasin dénommé «CASSANDRA»

Pour Insertion.

47

SOFIRAL

Société d'Avocats Résidence Mattéa - Route de la Mer 20213 Folelli Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

Par une AGE en date du 1er juin 2009. les associés de la SARL MONDOLONI PROMOTION IMMOBILIERE, au capital de 8000 euros, dont le siège social est sis C/o Mondoloni. Rue Sorba. 20170 Levie, immatriculée au RCS Ajaccio, sous le n° 491 746 541, ont décidé de sa dissolution anticipée à compter de la date de l'AGF et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles L.237-2 à L.237-13 du Code de Commerce.

Monsieur Jean-Baptiste Mondoloni, a été nommé en qualité de liquidateur. demeurant, Rue Sorba, 20170 Levie, pour toute la durée de la liquidation.

Le siège de la liquidation a été fixé C/o Mondoloni, Rue Sorba, 20170 Levie. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio

22

Suivant acte SSP en date à Ajaccio du 27 mai 2009, enregistré à Ajaccio, le 28 mai 2009, bordereau 2009/320, case 4. Marie-Thérèse Leca épouse Luccioni, demeurant à Serriera 20147 (Corse du Sud), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le n° A 311 277 883, a cédé à Antoine David Leca, demeurant à Porto. 20150 Ota (Corse du Sud), immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le nº A 443 086 038, le fonds de commerce de snack-glacierrestaurant, à l'enseigne "MINI GOLF", exploité à Porto, 20150 Ota, moyennant le prix de 110.260 euros, s'appliquant : - pour 100.000 euros aux éléments cor-

- porels pour 10.260 euros, aux éléments
- incorporels Les oppositions éventuelles, seront

reçues au siège du fonds. La location-gérance existant entre les mêmes parties sur le fonds vendu depuis le 1er mai 2002, est résiliée au jour de la présente cession.

Pour avis,

LIGNE DIRECT A.L TEL: 04 95 32 89 92 FAX: 04 95 32 02 38

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SERVICES

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Statut de l'organisme : Groupement de Communes
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNAUTE DE COM-

MUNES DU CENTRE CORSE

Adresse: Mairie 20231 VENACO Tél 04 95 47 04 04. Télécopie: 04 95 31 63 48

Personne représentant le pouvoir adjudicateur: Monsieur POLI Xavier

Description du marché

Description du marche Objet du marché: VALORISATION DES DECHETS ISSUS DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DU CENTRE CORSE

Type de marché: Autres services

Nomenclature - Classification CPV: 90121200-1 - Services relatifs aux déchets

Procédures : Marché à procédure adaptée (ouvert)

Durée du marché ou délai d'exécution : 1 an : début dès notification du marché reconductible 2 fois

Date prévisionnelle de début des prestations : juillet 2009

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent : Les modalités de l'avance sont décrites au CCAP Délai de paiement : 40 jours

La dépense sera prise en compte sur les fonds propres de la collectivité, prévus au BP 2009 Forme des prix : suivant les modalités du CCAP Unité monétaire utilisée : euro

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Solidaire.

Caractéristiques principales Forme du marché : Marchés à bons de commandes

Renseignements relatifs aux lots :

Lot N°01 : traitement des déchets ménagers spéciaux (DMS) Lot N°02 : traitement des batteries

Lot N°03 : traitement des déchets verts

QUANTITES : T/AN

POUR LA PREMIERE PERIODE Lot N°01 Mini 0.7 Maxi 2.8

Lot N°02 Mini 0.3 Maxi 1.2 Lot N°03 Mini: 80 Maxi: 240

Variantes: Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base

Conditions de participation :

Justifications à produire en phase candidatures :

Situation juridique :

Lettre de candidature (DC4) pour les groupements, cette lettre devra être signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité qui devra justifier des habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché

Puis, pour chacune des entreprises groupées ou non : Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise candidate Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet

Déclaration sur l'honneur du candidat dûment datée et signée par le candidat, pour justifier qu'il n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner mentionnées à l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché produira en outre dans un délai de 15 jours à compter d'une demande en ce sens de la personne responsable du marché : Les pièces mentionnées à l'article R324-4 ou R324-7 du Code du Travail

Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compé-

tents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales tels que visés à l'article 46 du Code des Marchés Publics. Afin de satisfair à cette obligation, le candidat établi dans un autre Etat que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine : lorsqu'un tel certificat n'est pas déli-vré par le pays concerné, il est remplacé par une déclaration solennelle faite par l'inténisme professionnel qualifié du pays

Capacité économique et financière : Déclaration du candidat (DC5) ou déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices

Capacité professionnelle et technique : Déclaration indiquant les effectifs moyens

annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Présentation d'une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé

Les prestations de service sont prouvées lorsque le destinataire a été un pouvoir adjudicateur, par les certificats émis ou contresignés par l'autorité compétente, lorsque le destinataire a été un acheteur privé, par une certification de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration de l'opérateur économique.

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Certificats de qualifications professionnelles. La preuve et la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat

Attestations, autorisations et agréments nécessaires à l'exécution de la prestation

Attestations, autorisations et agréments nécessaires à l'exécution de la prestation Groupement : en cas de groupement l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché. Opérateur économique : pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridiques des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. En cas de sous traitance, la demande d'acceptation du sous traitant et l'agrément de ses conditions de paiement n'ont pas à être fournis au stade de la première enveloppe. ses conditions de paiement n'ont pas à être fournis au stade de la première enveloppe. Si les documents fournis par un candidat au titre de la candidature ne sont pas rédigés en langue française, ces documents devront être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme par un traducteur assermenté

Justifications à produire en phase offres :

Acte d'engagement (DC8) CCAP

CCTP

Bordereau des prix unitaires

Critères d'attribution : Critère(s) noté(s) sur 100 points Prix des prestations : 50 %

Valeur technique : 40 % Critères environnementaux : 10%

Publications relatives à la même consultation : Néant

Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : 23 Juin 2009 à 11:00 Délai de validité des offres : 90 jours

Informations complémentaires :
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2009-006

Conditions particulières de retrait des dossiers :
-SUR DEMANDE EFFECTUEE PAR TELECOPIE OU PAR COURRIER POSTAL

Conditions de remise des candidatures ou des offres : Obligation d'envoi des offres par pli postal en recommandé avec accusé de réception Date d'envoi du présent avis : 05/06/2009

65

Office Notarial du Vésinet (Yvelines)

Louis AUSSEDAT Franck THIERY

75, rue Henri Cloppet - 78110 Le Vésinet

"Société des Oliviers de TESA"

SCEA au capital de 46.000 euros Siège social : Haut du Village - 20218 Lama RCS Bastia : N°504 959 107

Suivant AGE du 29/05/2009, il a été décidé à compter du même jour, d'augmenter le capital social de 66.000 euros, par apports en numéraire, pour le porter de 46.000 euros à 112.000 euros, par création de 66.000 parts nouvelles. Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence. Mention sera faite auprès du RCS de Bastia.

Pour avis, le notaire

67

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes

Forme: Société à Responsabilité Limitée Dénomination: SARL "FRAMAR" Siège: 2, rue des Zéphirs, 20200 Bastia Objet: La fourniture et la pose de menuiserie intérieure et extérieure de

bois et matières plastiques Durée: 99 années Capital: 2000 euros

Gérance: Monsieur Viacara Antoine, Noël

Immatriculation: RCS Bastia

70

Suivant acte sous seing privé en date du 14 mai 2009 à Casalabriva. Arrii Alain Noël, demeurant Résidence

Pratanili, 20140 Casalabriva, né le 08.01.1958 à Ajaccio, de nationalité

Giovacchini Carine, née le 22.06.1956 à Böne (Algérie), de nationalité française, demeurant Résidence Sébastiani, Avenue Impératrice Eugénie, 20000 Ajaccio. Ont formé entre eux une Société à Res

ponsabilité Limitée ayant pour objet : Débroussaillage, démaquisage, élagage, entretien d'espaces verts et fluviaux, plus généralement toutes activités de prestations de services se rapportant

directement ou indirectement aux activi-

tés précédentes. La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Le siège social est fixé à Résidence Pratanili, 20140 Casalabriva

La société a pour dénomination sociale : SARL U LIGNAMU Et pour nom commercial : SARL U LIGNAMU

Les associés ont fait, à la société, les apports suivants : 100 euros, en numéraires, le capital est entièrement libéré.

Arrii Alain Noël, demeurant, Résidence Pratanili, 20140 Casalabriva, né le 08.01.1958 à Ajaccio, de nationalité française, a été nommé **gérant** avec les pouvoirs les plus étendus. La société sera immatriculée au

Registre du Commerce et des Sociétés

Pour extrait et pour avis, La gérance.

68

SIGNA PRO

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 5000 euros Siège : Hameau de Scaglioli 20167 Villanova

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04 juin 2009, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination : SIGNA PRO Capital : 5000 euros, divisé en 500 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libé-

Siège: Hameau de Scaglioli, 20167 Villanova

Objet: Marquage routier, peintures

techniques

Durée: 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérant : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04 juin 2009 à Villanova, Monsieur Firroloni Frédéric, domicilié Résidence Amirauté, Bât.B, 20090 Ajaccio, né le 15/05/1981 à Ajaccio, de nationalité française, a été dési-gné comme gérant pour une durée illimitée

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Aiaccio

> Pour avis et mention. Le gérant.

63

SA LANCON

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 1.400.000 euros Siège social : STRADA VECCHIA 20290 BORGO RCS BASTIA 495 820 177

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE **GENERALE ORDINAIRE**

Les actionnaires de la société sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 29 juin 2009 à 11 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus aux administrateurs ;

- Rapport de gestion du Conseil d'administration:

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;

- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions :

Affectation du résultat ;

email: al@informateurcorse.com

Questions diverses

Pouvoirs en vue des formalités.

Pour avis Le Président Robert LANCON

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Services

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Statut de l'organisme : Groupement de Communes
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

Adresse : Mairie 20231 VENACO Tél 04 95 47 04 04. Télécopie: 04 95 31 63 48

Personne représentant le pouvoir adjudicateur : Monsieur POLI Xavier Description du marché

Objet du marché : DECHETTERIE REMPLACEMENT DES BENNES ET TRANS-PORT DES DECHETS

Type de marché : Autres services

Nomenclature - Classification CPV: 90121200-3 - Services de transport des ordures.

Procédures : Marché à procédure adaptée (ouvert)

Durée du marché ou délai d'exécution : 1 an : début dès notification du marché reconductible 2 fois

Date prévisionnelle de début des prestations : juillet 2009

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent : Les modalités de l'avance sont décrites au CCAP Délai de paiement : 40 jours

a dépense sera prise en compte sur les fonds propres de la collectivité, prévus au BP 2009

Forme des prix : suivant les modalités du CCAP Unité monétaire utilisée : euro

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Solidaire

Caractéristiques principales
Forme du marché : Marchés à bons de commandes

Quantités: T/an

Sud Bastia: mini 30/an maxi 120/an

Tallone/Prunelli : mini 10/an maxi 40/an

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.

Conditions de participation :

Justifications à produire en phase candidatures :

Situation juridique : Lettre de candidature (DC4) pour les groupements, cette lettre devra être signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité qui devra justifier des habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché

Puis, pour chacune des entreprises groupées ou non : Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise candidate

Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet

Déclaration sur l'honneur du candidat dûment datée et signée par le candidat, pour justifier qu'il n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner mentionnées à l'article 43 du Code des Marchés Publics. Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché produira en outre dans un délai

de 15 jours à compter d'une demande en ce sens de la personne responsable du marché : Les pièces mentionnées à l'article R324-4 ou R324-7 du Code du Travail

Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales tels que visés à l'article 46 du Code des Marchés Publics. Afin de satisfaire à cette obligation, le candidat établi dans un autre Etat que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine : lorsqu'un tel certificat n'est pas déli-

Signé Maître François GRIMALDI.

66

Société Titulaire d'un Office Notarial A Prunelli di Fiumorbo Maître François GRIMALDI

Notaire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Francois Grimaldi, notaire associé à Prunelli di Fiumorbo, le 27 mai 2009, il a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes

Dénomination : "U PONTE GROSSU"
Forme : Société Civile

Capital: Mille euros (1000,00 euros) Apports : Mille euros (1000) en totalité numéraire

Siège: Corte, Haute-Corse, 20250. Immeuble Bertrand, Bâtiment G, Avenue du 9 Septembre, Chez M. Cucci Antoine

Objet: L'acquisition, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, l'aménagement ou la réfection de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés et plus particulièrement l'acquisition d'un bien immobilier en Corse du Sud, commune de Sari Solenzara, prise de participation dans toutes sociétés immobilières. Obtention d'ouverture de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires. **Durée:** 99 années

Gérance: Monsieur Fernand Louis Cucci, demeurant, à Corte (Haute-Corse), Immeuble Bertrand, Avenue du 9 Septembre, nommé pour une durée

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Cession de parts sociales : Libre associés uniquement, agrément pour toutes les autres cessions ; décision d'agrément de la compétence de l'assemblée générale

Pour avis.

69

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une décision en date du mai 2009, les gérants de la société SCI RETIREM, Société Civile Immobilière, au capital de 2000 euros, ayant son siège à Ajaccio (20000), Quartier Balestrino, Les Aloès, Bât. B2, immatri-culée au RCS Ajaccio 491 097 317, avis de constitution paru dans l'Informateur Corse du 21 juillet 2006, ont décidé de transférer le siège social de Quartier Balestrino, Les Aloès, Bât, B2, 20000 Ajaccio, au 14, Boulevard Rossini, 20000 Ajaccio, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. La société a pour objet l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement, dans un ensemble immobilier en cours d'édification dénommé "LA CLOSERIE SAINT FRANCOIS" situé sur la commune d'Ajaccio (20000), 14 et 16, Boulevard Pascal Rossini.

La durée de la société est de 50 ans. Les gérants de la société sont Monsieur Pascal Eugène Ceccaldi et Mme Lucy Barra épouse Ceccaldi, demeurant deux à Ajaccio (20000), 14, Boulevard Rossini.

Pour avis, les gérants.

vré par le pays concerné, il est remplacé par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays

Capacité économique et financière

Déclaration du candidat (DC5) ou déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices

Capacité professionnelle et technique

Récépissé de déclaration pour l'activité de transport par route de déchets et toutes les autorisations nécessaires au transport des déchets.

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du per-

sonnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Présentation d'une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières

années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
Les prestations de service sont prouvées lorsque le destinataire a été un pouvoir adju-

dicateur , par les certificats émis ou contresignés par l'autorité compétente, lorsque le destinataire a été un acheteur privé, par une certification de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration de l'opérateur économique.

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Certificats de qualifications professionnelles. La preuve et la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moven, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat

Groupement : en cas de groupement l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exé-cution du marché.

Opérateur économique: pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridiques des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. En cas de sous traitance, la demande d'acceptation du sous traitant et l'agrément de cas de sous trataines, la dernande d'acceptation du sous trataine et raginteire de ses conditions de paiement n'ont pas à être fournis au stade de la première enveloppe. Si les documents fournis par un candidat au titre de la candidature ne sont pas rédigés en langue française, ces documents devront être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme par un traducteur assermenté

Justifications à produire en phase offres :
Acte d'engagement (DC8)
CCAP

CCTP

Bordereau des prix unitaires

Critères d'attribution :

Critère(s) noté(s) sur 100 points

Prix des prestations : 60 % Valeur technique : 40 %

Publications relatives à la même consultation : Néant Conditions de délai :

limite de réception des offres : 23 Juin 2009 à 11:00

Délai de validité des offres : 90 jours Informations complémentaires : Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2009-006

Conditions particulières de retrait des dossiers :
-SUR DEMANDE EFFECTUEE PAR TELECOPIE OU PAR COURRIER POSTAL

Conditions de remise des candidatures ou des offres :
Obligation d'envoi des offres par pli postal en recommandé avec accusé de réception

Date d'envoi du présent avis : 05/06/2009

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 02/06/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes

Forme : Société à Responsabilité Limitée Dénomination : N.J.F VIDEO

Siège: 24, rue Docteur Del Pellegrino, 20090 Ajaccio

Objet : Location et vente de supports oublicitaires Durée de la société · 99 ans à compter

de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et

Capital: 30.000 euros Gérance : Monsieur Noël, Michel Torti,

demeurant, 24, rue Docteur Del Pellegrino, 20090 Ajaccio

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

71

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques

DENOMINATION: « Prunete Wind School FORME : Société à Responsabilité

SIEGE SOCIAL: Prunete 20221 CFR-

OBJET: Toutes les opérations se rapportant à l'enseignement, l'encadrement d'activités sportives et touristiques, et à

la location de matériels de loisirs DUREE: quatre vingt dix neuf ans à compté de la date de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL: 8000 euros

GERANCE: Mr Julien PETITJEAN demeurant 85 Grand Rue, 68820 KRUTH

IMMATRICULATION : RCS de Bastia.

CREATEURS D'ENTREPRISE

Pour une information, juste Abonnez-vous



TENNIS / PAR PIERRE SORBA

TOURNOI DE L'ASPTT BASTIA

Gabelli et Hatt impressionnants

Le tournoi de l'ASPTT Bastia qui s'est déroulé du 9 au 23 Mai a connu un très beau succès populaire avec une participation de 300 tennismen qui ont offert au public de fort belles rencontres indécises et passionnantes.

es deux journées de mercredi ont été réservées aux enfants de tous âges avec notamment un plateau de jeunes de 7/8 ans suivi d'une demi-finale et d'une finale.

Des journées qui ont permis au CTR Régis Tafanelli et à Solenn Ferrugia, entraîneur de Ligue, de superviser mais aussi d'évaluer les jeunes espoirs. Une remise de trophées a récompensé tous ces jeunes autour d'un copieux goûter.

Les doubles mixtes évoluant en soirée à partir de 21 heures ont contribué à maintenir la convivialité et l'ambiance de ce club sympathique que dirigent avec un réel dévouement Marie et José Simoni.

Les finales disputées avec acharnement ont réuni une fois de plus l'élite insulaire, ce qui a enchanté le public toujours nombreux. Les lots réalisés par le pinceau et le talent de Marie ont fait le bonheur de tous.

On notait par ailleurs, lors des finales, la présence de **Laurent Ferrari**, président de l'ASPTT Bastia qui a beaucoup apprécié.

Le président de la ligue Corse de tennis, retenu par ses fonctions, était représenté par Philippe Medori et Albert Ghione, respectivement trésorier général et secrétaire général, le CTF Régis Tafanelli et José Simoni, président de l'ASPTT Tennis et vice-président de la lique de tennis.

Les finales 2ème série ont été particulièrement passionnantes. Dans le choc féminin qui mettait en présence Solenn Samedy et Laura Gabelli, ce fut un peu la surprise. Si Samedy remportait la première manche 6/4, Laura Gabelli se montrait beaucoup plus percutante dans le deuxième set qu'elle remportait 6/1, puis dans le troisième qu'elle s'adjugeait 6/4. Elle a démontré, à cette occasion, sa progression constante et c'est un bel encouragement pour elle et le tennis insulaire.

Dans le choc messieurs, Jean-Noël Hatt continue de son côté de poursuivre sa récolte de tournois. Vainqueur d'un valeureux Guillaume Bezert qui s'est bien battu, il s'est imposé 7/6



dans un premier Set très disputé et 7/5 dans un second duel véritablement impressionnant. Un grand bravo au moniteur de l'ASPTT, mais on félicitera aussi le jeune Bezert, remarquable d'aisance et de volonté, qui progresse lui aussi et ne va pas tarder à surprendre agréablement.

GARÇONS 8 ANS

Vainqueur: Jean-Baptiste Fondacci Finaliste: Fiorenzo Sol

GARCONS 10 ANS

Vainqueur : Baptiste Tordjmann

Finaliste : Jean-Baptiste **Grimaldi**

Finaliste: Marie-Laure Poletti DEUXIÈME SÉRIE DAMES

DAMES 35 +

Maestracci

Vainqueur: Pascale

Vainqueur : Laura Gabelli

GARÇONS 12 ANS /

Vainqueur: Arnaud Capel / Finaliste: Pierre Soreda

PALMARÈS

FILLES 10 ANS

Vainqueur: Loryne Flori Finaliste: David Aubane

FILLES 12 ANS

Vainqueur : Raphaëlle Bezert Finaliste: Margaux Maurel

FILLES 13/14 ANS

Vainqueur : Raphaëlle Bezert Finaliste: Louise Assibat

DAMES 45 +

Vainqueur: Christiane

Persichino

Finaliste: Muriel Delattre

Finaliste: Solenn Samedy

IMMOBİLİER Avec mon Syndic, La Gestion de ma copro, C'est CARRÉ! **FNAIM** 33, Rue César Campinchi - 20200 BASTIA

Medori MESSIEURS 55 + / Vainqueur: Daniel

Munoz / Finaliste: Paul-Louis Fratani

GARCONS 13 - 14 ANS/ Daingueur: Dimitri Delaitre / Finaliste : Vincent Gervasi

GARÇONS 15-16 ANS / Vainqueur: Olivier Artigole /Finaliste: Sébastien

MESSIEURS 45 + / Vainqueur: Thierru Gaillot / Finaliste : Jean-Pierre Cesari

MESSIEURS 35 + / Vainqueur: Sébastien Pebret / Finaliste : Eric Alixi

DOUBLES MIXTES / Dainqueurs : Muriel Delattre & Thierry Ghione / Finalistes: Emmanuelle Sol & Florent Sol

DEUXIÈME SÉRIE MESSIEURS /

Vainqueur : Jean-Noël Haat /Finaliste : Guillaume Bezert

Championnats de Corse

Avec Mourad Amdouni et Nicolas Fillon

amedi 6 et dimanche 7 juin 2009, l'Athlétisme insulaire, sous l'impulsion de l'Athlétic Jeunes Bastia et du Comité Départemental Haute-Corse, et sous l'égide de la Ligue Corse d'Athlétisme, connaîtra un des moments forts de son histoire.

Sur la piste rénovée du Complexe Sportif de **Montesoro**, apprêtée pour la circonstance, les meilleurs athlètes insulaires seront au rendez-vous.

En effet, de **Mourad Amdouni** - nouveau recordman de France « *Espoir* » du 5000m en 13'14"19 - en passant par **Nicolas Fillon**, auteur d'un bon chrono, pour sa rentrée à **Forbach**, sur 300m, où il a remporté la course en 33"37 (les deux premiers internationaux « A » que compte la Ligue

Corse), toutes les valeurs que cette discipline compte en Corse seront en lice, comme Antoine Vaillier et Hélène Victor du CAA ou les récents médaillés des « Jeux des Iles » à Majorque : les médaillés d'Or, Jawed Jefjafi (2000m steeple) et Samir Riahi (hauteur), les médaillés d'Argent, Marymine Magnavacca (800m), Jean-Charles Faverot (javelot) et les médaillés de Bronze, Vanille Busin (400m), Rislaine Amdaa (javelot)...

Une compétition où les plus grandes catégories côtoieront les plus petites, puisque, avec les Ecoles d'Athlétisme, comme lors des régionaux de Cross, l'organisation a voulu associer les plus jeunes à ce qui, constituera le plus grand rassemblement de l'athlétisme insulaire de la saison.

Pour y parvenir, l'Athlétic Jeunes Bastia

Pour y parvenir, l'**Athlétic Jeunes Basti** a pris un certain nombre d'initiatives.

LE MOT D'HERVÉ MELA, PRÉSIDENT DE LA LIGUE CORSE D'ATHLÉTISME

"A L'HEURE RÉGIONALE"

Nous allons, durant deux jours, vivre à l'heure de nos championnats régionaux. Ceux-ci, qui auront pour cadre la piste du complexe sportif de l'Arinella à Bastia, vont être l'occasion d'étalonner nos forces vives en prévision des prochaines grandes échéances interrégionales et nationales. Ces championnats 2009, organisés avec le soutien du club de l'AJB, sous l'égide de la Ligue Corse, vont, dans le même temps, nous l'espérons tous, être l'occasion de retrouvailles pour la grande famille de l'athlétisme corse, une semaine après une fastueuse campagne des Jeux des Iles à Majorque et une quinzaine de jours après le record de France de Mourad Amdouni sur le 5.000 mètres, à Rabat.

Cette excellence que nous parvenons à atteindre en termes de résultats, et j'en profite au passage pour saluer le travail entrepris dans les clubs, par les cadres, nous voulons, de la même manière, l'atteindre en termes d'organisation de nos compétitions. Nous savons, dans ce secteur, quels sont les efforts à fournir surtout en termes d'officiels. Tout laisse à penser que ces championnats 2009 seront à marquer d'une pierre blanche. Que ceux-ci soient également l'occasion de voir à l'oeuvre notre relève et surtout les clubs qui ont rejoint, dernièrement, la Ligue Corse. Que ce rendez-vous régional soit à la hauteur de nos espérances dans tous les domaines. Que le meilleur gagne bien sûr, mais que ce meilleur-là soit le fruit d'une grande et belle opposition, venue des quatre coins de notre île, comme seul notre sport, fils aîné



de l'olympisme sait en réserver. Je vous souhaite à tous d'excellents championnats 2009 Tutti in **Bastia**!"

ECHOS DES CHAMPIONNATS

DE CORSE 2009

Dans le cadre de ces Championnats de Corse, le 6 juin 2009, à Bastia, se déroulera, à 19h30, un grand 800m de gala, qui verra Mourad Amdouni s'aligner sur cette distance avec Hamid Oualich qui a déjà réalisé 1'48" (6ème aux Championnats d'Europe en 2007, à Hengelo et Champion de France Junior à Narbonne en 2007), Samir Dahmani, 1'48"75 (Champion de France Cadet en 2008 et recordman de France Cadet du 1500m et du 800m), Azzedine Boudjemaa (Algérien), 1'47"93. Un lièvre est prévu pour contribuer à lancer la course sur un rythme devant conduire les athlètes sur la base de 1'48".

Il faudra aussi suivre avec grande attention le lendemain, dimanche 7 juin 2009, le Relais 4x400 où Yves N'Dabian, Nicolas Fillon, Willem'ys Obague et Teddy Fidol tenteront de se qualifier pour les Championnats de France, tout en réalisant un chrono de référence!



à Bastia

► Affiches et pédagogie

Plus de 5000 affiches créées par Pierre Battesti, de Idea Création Graphique ont été apposées dans les vitrines des commerces sur l'ensemble de la Corse, annonçant l'événement tout en invitant à redécouvrir la première des disciplines Olympiques ouverte à tout le monde « de 5 à plus de 85 ans ». Un affichage papier, accompagné de « clips » sur les panneaux lumineux de Grand Sud Com à Furiani et à Ajaccio. Une « première » réussie en partenariat avec la Société Citroën.

▶ Tribune

L'installation d'une tribune contribuera à un meilleur confort des spectateurs et des accompagnants.

Environnement paysager

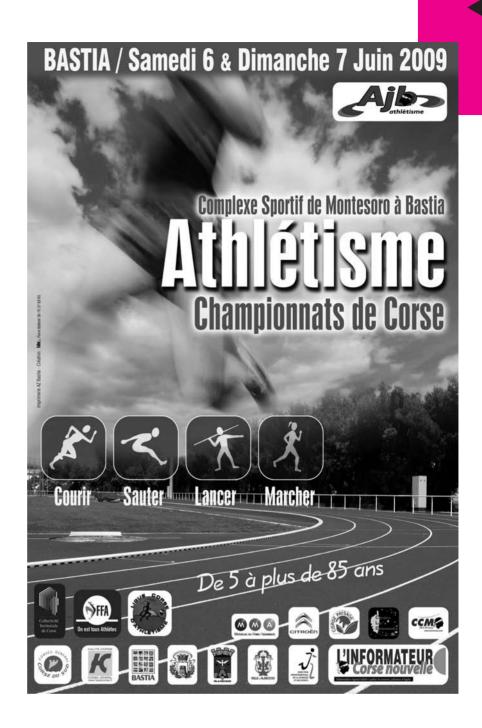
La Ville de Bastia et « Corse Paysage » participeront à la création d'un environnement paysager particulier, habillant le Complexe Sportif de verdure et de fleurs.

► Exposition de voitures Citroën

La société Citroën exposera durant les deux jours deux voitures. Ainsi se traduit la volonté de l'A.J.B d'associer l'industrie et l'artisanat, voire la culture, à la pratique sportive.

Des invités, aussi

Aux « Officiels » (arbitres) régionaux, se joindront des officiels venus de Toulon ou de Marseille, comme Sandrine Bosch, Officiel Fédéral du CAB et Emile Serra, Officiel Fédéral de l'A.J.B, ainsi que Guy Soatto, Officiel Fédéral, et Stéphane Stoclin, Officiel Régional du SCO Sainte-Margueritte, dont le président, André Blanc, sera présent tout comme Dany Blanchard. Participeront également Claire et Rachid Esmouni, ce dernier étant le "manager" de Mourad Amdouni.



Par Krimau El Majouti

Le sommet de la saison estivale corse

n organisant les Championnats de Corse d'Athlétisme, le samedi 6 et le dimanche 7 juin 2009, sur la piste du complexe sportif de Montesoro, l'AJB est déterminé à mettre toute son énergie et son savoir-faire, pour que le sommet de la saison estivale en

Depuis des semaines, l'équipe d'organisation, conduite par son chef d'orchestre, Pierre Bartoli, sur un rythme effréné et une allure olympique, s'attèle à rassembler et maîtriser tous les éléments qui permettront aux athlètes, du débutant au plus confirmé, d'évoluer dans les meilleures conditions, aux officiels d'assurer leur fonction convenablement, aux parents et spectateurs d'être reçus et de pouvoir suivre les épreuves confortablement.

Permettre à toutes les catégories de notre athlétisme de se côtoyer lors de ce week-end n'était pas une mince affaire; il aura fallu une réflexion profonde sur le programme et l'enchaînement des épreuves pour que chaque athlète puisse participer sans difficulté et se voie offrir une meilleure chance de qualifications aux championnats interrégionaux minimes à Alès ou pour les cadets, juniors, espoirs, seniors, vétérans, à Nice, voire directement aux championnats de France jeunes, national ou élite.

Des athlètes de niveau international seront présents et sauront relever cette manifestation par des performances certainement jamais réalisées sur une piste insulaire, à commencer par Mourad Amdouni, le nouveau recordman de France du 5000m espoir, Nicolas Fillon et Yves N'dabian, qui mettront sur la lampe de lancement nos meilleurs régionaux : Vaillier, Busin, Chiariglione, Girou, Contesto, Marrachelli, El Majjouti, Ankoue, Biancamaria, Bernardini, Morazzani, Recco, Bourry, Amdaa, Grimigni, Pierluisi, Magnavacca, Gaéta, sans compter les athlètes de l'AJ Bastia et bien d'autres. La présence de tous les clubs en nombre, avec leurs meilleurs éléments, ainsi que leurs officiels, sera un gage de réussite pour ces championnats, pour l'athlétisme corse, ainsi que pour l'AJBastia et toutes celles et tous ceux qui ont permis leur organisation, du bénévole aux partenaires privés et institutionnels.



PROGRAMME DU SAMEDI

Ouvertu	uverture du secrétariat : 13h30			SAUTS				LANCERS			
Horaires	COURSES						14 H 00	14 H 00 MARTEAU TCF			
15h00	400m	Haies JU.ES.SE.VE H/F	LONG	TRIPLE	HAUT	PERCHE	POIDS	JAVELOT	DISQUE		
		076/F et 91/H	SAUTOIR A ET B				AIRE A ET B		AIRE A ET B		
15h20	320m	Haies Cadets (tes) 076/F Eet 084/H	15 heures 00								
15h30	200m	Haies Minimes G/F	MIM / A MIF / B				BEF / A BEM / B	VORTEX EAM EAF	CAM à VEM		
15h45	50m	Piou-Piou Eveils G/F	16 heures 00								
		Poussins (es)	CAF à VEF / A		BEM MIM		CAM à VEM / A	VORTEX POF/POM	BEF-MIF A		
16h15		S DES 100m	Piou G/F B			<u> </u>					
		enjamins (es) linimes G/F		17 heures 00							
	Cadets	s (tes)	EAM / EAF/ B		BEF MIF	BEM MIM	MIF / B	VORTEX Piou G/F	CAF-VEF B		
	Espoirs-Séniors-Vétérans H/F										
17h00	5000m Marche		18 heures 00								
171100		n Marche	POF / A POM / B		CAM à VEM	BEF MIF CAF à VEF	MIM / B CAF à VEF / B	BEM MIM	BEM A		
17h45		ES DES 100m				CAF a VEF	VLI / D				
	Benjamins (es) Minimes G/F		19 heures 00								
	Cadets		BEF / A		CAF à				MIM		
	Junior		BEM / B		VEF				Α		
	Espoir	s-Séniors-Vétérans H/F									
18h30	2000m	MINIMES F	REGLEMENT EN BREF								
18h45		n MINIMES / G- I-ES-SE-VE/ F	LES PODIUMS auront lieu 30 mn après la fin de l'épreuve concernée. Les athlètes inscrits sur 2 concours qui ont lieu en même temps pourront demander à être inscrits en tête de liste sur 1 concours et en fin de liste								
19h00	1500m	CA.JU.ES.SE.VE H/F	sur l'autre concours. Les Pious Pious et les Eveils devront faire les 5 épreuves du programme, samedi et dimanche.								
19h20	800m	Haut niveau-hors Champ.									
19h30	5000m	n JU-ES-SE-VE H/F	Les poussins devront faire les 6 épreuves du programme, samedi et dimanche.								
20h00	10.000	m Course et marche									

L'Athlétic Jeunes Bastia est le club support des Championnats de Corse sur piste 2009

PROGRAMME DU DIMANCHE

Ouverture du secrétariat : 9h00			SAUTS				LANCERS			
Horaires	COURSES		10 H 00 MARTEAU TCF							
10h00	50m	Haies BEM/BEF 065	LONG	TRIPLE	HAUT	PERCHE	POIDS	JAVELOT	DISQUE	
	80m	Haies MIF/076-MIM/084	SAUTOIR A ET B	SAUTOIR A ET B			AIRE A ET B			
	100m	Haies MIM/ 084- CAF/076-JUF/084	11 heures 00							
	110m	Haies CAM/091 JUM-VEM/099	TRIPLE.B POF / A POM / B	CAM VEM / A			BALLE 05Kg EAM et EAF	CAF à VEF	ANNEAUX Piou G/F	
	110m	Haies ES-SE/106	12 heures			2 heures	; 00			
11h10	50m	BEM/BEF-MIM/MIF	CAM à VEM / A	CAF à VEF / B			BALLE 2Kg POM/A 1Kg POF/B	BEF MIF		
11h45	400m	JU.ES.SE.VE / F JU.ES.SE.VE / M	13 heures 00							
12h10	800m	CA.JU.ES.SE.VE / F CA.JU.ES.SE.VE. / M		BEF/MIF/A BEM/MIM/B		CAM à VEM		CAM à VEM		
12h30	300m	Cadets(tes)			OAY.	22	Par		190	
12h45	1500m	Steeple CAM		6	1	SACH	_Pé	pini	ères	
13h00	3000m	Steeple Hommes		OR		اللاد		Pill		
13h20	200m	CA.JU.ES.SE.VE / F CA.JU.ES.SE.VE / H			E D	MAN		GANI: E 14 J		
13h45	Tour de	e piste Piou Piou G/F		500		A PAI	RTIR DE	E 13 H		
14h00	600m	EAF / EAM			4 <i>JO</i>	URNE	E DE	S ENF	<u>ANTS</u>	
14h20	1000m	POF /POM BEF / MIF BEM / MIM		0.35073000	FREIV	IISE DU	DIPLO	PLANTA ME D'EI DINIER "	NFANT	
15h00				9 ₂₁ 4 c (32)		A	NIMAU	X		
15h00	RELAI	S		PE	ELUCI	HES VIV	ANTES	- MAQU	ILLAGE	

REGLEMENT EN BREF

4X50m EAF / EAM POF / POM

4X60m

4X100m

4X400m

PODIUMS PERFORMANCES ET RECORDS DE CORSE A 16H00



www.corse-paysage.com

Animé par CORSICA LOC EVENEMENTS

33^{ème} tournoi de l'AJ

BUREL, CAB, AJB, EFB, GALLIA, CORTE LAUREATS À

Cette remarquable épreuve, qui a débuté le 29 mai pour se clôturer le lundi de Pentecôte, a connu un gros succès populaire. Plus de 1500 jeunes footballeurs se sont affrontés avec courage, volonté et talent pour apporter à leurs couleurs un trophée mérité. Bien évidemment, les meilleurs se sont imposés dans un complexe Paul Tamburini aux infrastructures de grande qualité, mais leurs valeureux rivaux, qui ont tout tenté pour inverser les choses, méritent, eux aussi, de sincères félicitations.

es petits débutants, qui ont émerveillé un public chaleureux, aux Poussins Elites et Excellence, eux aussi déjà très en avance sur leur préparation, tous ont satisfait les puristes.

De leur côté, les Benjamins, dont certains ont montré un football déjà bien étudié avec des éducateurs très pointus, furent aussi très appréciés. On n'oubliera pas non plus la catégorie des 13 ans dont certains éléments avancent à pas de géant et semblent annoncer un avenir serein.

Il appartient aux clubs de savoir en tirer le meilleur parti et de continuer à les préparer avec passion, sérénité et volonté afin de les mettre définitivement sur la bonne voie.

On a aussi été surpris par les féminines de la Ligue Corse qui ont

été très applaudies, de même que par les vétérans qui ont également montré, avec leur âge avancé, qu'ils avaient encore de belles dispositions pour aller de l'avant.

Dommage, au bout du compte, que cette terrible dernière journée ait failli tout compromettre, les pluies abondantes de la matinée laissant prévoir le pire.

Heureusement, tout se sera terminé dans la bonne humeur, les finales ayant toutes été disputées avec vaillance et sérénité. Les vainqueurs et finalistes se sont partagé les trophées sous la présidence du député maire de **Biguglia Sauveur Gandolfi Scheit** et sous les applaudissements d'un public satisfait et heureux de cette belle épreuve.

POUSSINS EXCELLENCE

CAB - AJ Biguglia (1-0)

es jeunes Cabistes ont déjoué le pronostic en s'imposant grâce à un petit but d'écart face à de jeunes Bigugliais qui n'ont pas démérité.



13 ANS EXCELLENCE

EFB - Furiani (0-0) - L'EFB aux tirs au but

Dans ce choc très indécis, la différence s'est également faite aux tirs au but et les Filantistes se sont montrés plus réalistes que les Furianais.

BENJAMINS ÉLITE

USC Corte - Borgo (2-0)

Belle exhibition des jeunes Cortenais face à des Borgais valeureux mais qui ne purent empêcher leurs rivaux de s'octroyer le trophée amplement mérité.

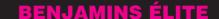




Biguglia

BIGUGLIA

LES FINALES



Burel - Corte (1- 1) Burel aux tirs au but

Match très indécis entre Burel let les jeunes Cortenais qui parvenaient à égaliser mais cédèrent face au réalisme des Méditerranéens aux tirs au but.

13 ANS ÉLITE



BENJAMINS EXCELLENCE

AJB-Borgo(0-0) - L'AJB aux tirs au but

à aussi la partie a été très indécise entre deux jeunes formations d'égale valeur, la différence se faisant aux tirs au but et les Bigugliais s'octroyant le trophée.





Gallia Lucciana-Costa Verde (0-0) Gallia aux tirs au but

Les Benjamins de Costa Verde

n Elite, le Gallia était favori devant la Costa Verde, mais il n'obtint son succès qu'aux tirs aux but devant de jeunes Morianais qui méritaient mieux.

15 ANS EXCELLENCE

AJB - Burel (0-0) - L' AJB aux tirs au but

es jeunes Bigugliais se sont octroyé le trophée devant une belle formation de BUREL qui n'a pu s'affirmer aux tirs aux but.

EINALE VÉTÉRANS

AJB – Aspen (2-0)

es vétérans de Biguglia ont pris l'avantage sur leurs homologues de L'ASPEN qui se sont inclinés au terme d'une finale très passionnante. L'AGENDA

A Settimana

24^{ème} semaine de l'année

du 5 au 11 juin 2009

Les fêtes : le 5, Boniface le 6, Norbert - le 7, Fête des Mères - le 8, Médard - le 9, Félicien le 10, Landry - le 11, Barnabé.

24 esima settimana di l'annu

da u 5 a u 11 ghjugnu 2009

E feste: u 5, Bunifaziu u 6, Norbertu - u 7, Festa di e Mamme, Trinità - u 8, Medardu - u 9, Filicianu - u 10, Landericu - u 11, Barnabà.

L'info insolite

Tortures

Il n'était pas bon d'avoir affaire à la justice au XVII° siècle, à en juger par les moyens de torture auxquels on s'exposait. Ainsi, à **New York**, ce n'est pas moins de 250 instruments de torture (!) de ce siècle qui vont être vendus aux enchères. Une partie des recettes sera reversée à des organisations de défense des droits de l'homme pour lutter contre ces pratiques.

La crise ? Pas pour tout le monde

Pour les dix jours du **Festival de Cannes** 2009, la direction du célèbre hôtel **Majestic** où séjournent les diverses célébrités, stars où sociétés de production qui organisent des réceptions, avait préféré prendre ses précautions en commandant... 16 000 bouteilles de champagne et de vin réputés.

Virus connu et pourtant...

Il n'est pas question du virus de la grippe H1N1 actuelle, mais bien d'un virus qui cause encore des milliers de morts chaque année. Et cela alors qu'il existe un vaccin contre l'hépatite B et que plus de 50% des hépatites C sont guéries. En France, 500 000 personnes sont affectées par les virus des hépatites B et C, et seulement la moitié a été dépistée. Cette précision a été donnée par un rapport de l'Institut National de Veille Sanitaire.

L'horreur

On compte dans le monde des millions de réfugiés issus de conflits armés dans de nombreux pays. A présent, selon le **HCR** (Haut Commissariat de l'**ONU** pour les réfugiés), depuis août

2008, il faut aussi compter plus de deux millions de personnes déplacées du fait des combats entre l'armée et les talibans, dans le nordouest du **Pakistan**.

Coton vorace

Depuis 1960, la mer d'Aral a vu disparaître 90% de son volume et 75% de sa surface, suite à la culture intensive du coton en **Ouzbé-kistan** et au **Kazakhstan**. En effet, la culture du coton est «*dévoreuse*» d'eau. Pour la production d'un seul kilo de coton, il faut en moyenne huit mille litres d'eau.

L'ACTU DANS LE RETRO

Le 6 juin 1994, pour le 50^{ème} anniversaire du débarquement en Normandie, la commémoration du Jour J et de la Libération rassemblait 40 000 vétérans venus de tous les pays alliés. A ceux-ci s'ajoutait une armada de chefs d'Etat. Le 7 juin 1994, la Jordanie et Israël signaient à Washington un document prévoyant de mettre fin à l'état de guerre entre les deux pays.

Le 8 juin 1944, la division SS « *Das Reich* » perpétrait le massacre de **Tulle**.

Le 9 juin 1992, vingt ans après, la reine Elisabeth II d'Angleterre revenait en visite en France.

Le 10 juin 1999, les députés français acceptaient que l'expression «*guerre d'Algérie*» soit utilisée officiellement.

Le 11 juin 2002, à **Strasbourg**, près de 15.000 paysans venus des pays de l'**UE** manifestaient pour le maintien intégral de la **PAC** (Politique agricole commune).

BULLETIN D'ABONNEMENT							
□ 1 AN : 42 €	☐ 6 MOIS : 32 €	☐ Etranger : 62 €					
Nom :		UNFORMATEUR Corse Nouvelle Service Abonnements					
Adresse : Ville :	Code Postal :	1, Rue Miot - BP 213 20293 Bastia Cedex Tél : 04.95.32.04.40 Fax : 04.95.32.02.38 E-mail :redaction@informateurcorse.com					

VAGABONDAGE

ors de la Nuit des Musées,
Sète – autrefois appelée
"Cette" – a rendu un bel hommage
à Paul Valery: on y a lu des
textes que celui-ci a écrit à 13 ans.
Comme serait belle, à Erbalunga,
une place "Paul Valery" dont le
petit Corse était originaire!

S avez-vous que le célèbre parfum Coty doit son nom au village de Coti-Chiavari dont la famille Spoturno était originaire?

I y a eu, comme je vous l'ai dit plus haut, une Nuit des Musées où les portes de ceux-ci étaient ouvertes et gratuites. Mais peut-être, comme dit Aznavour dans « Que c'est triste Venise!», « les musées ouvrent en vain leur portes à nos coeurs déçus »...

Vez-vous entendu parler des « giboulette capicursine » ?
Ces oignons étaient – peut-être le sont-ils toujours – originaires de Sisco et avec, ma grand-mère me faisait des « frittatte ».

Mi ne licava e ditte.

L'acteur Alain Chabat vient de tourner « La nuit au musée 2 » où il incarne Napoléon Bonaparte. Ah, s'il suffisait d'avoir le costume!

Artistes et sportifs se tournent souvent vers la vigne.

Amélie Mauresmo traque les oenologues pour sa collection de grands crus. Voilà pourquoi, lors d'une récente défaite, un macagneur bastiais m'a dit : « Quanta a me ghjera in burdata! »

Depardieu, lui, fait le tour des palaces pour promouvoir son vin.

Pas étonnant qu'il ait pris de la bouteille!

Toussaint Lenziani

CD ROCK JAZZ BLUES POP...

Cette semaine, nous faisons la part belle aux poids lourds du rock et du jazz. Miles Davis avait jeté un pont entre ces deux formes d'expression. Avec le succès qui s'en est suivi, on peut dire que son idée était plus que bonne. Par ailleurs, Black Sabbath, avec son goût pour les riffs lourds de guitare, continue de hanter la scène rock avec bonheur. Enfin, venu d'Italie en voisin, Giulio Stracciati nous fait apprécier son goût immodéré pour les beaux accords.

Introducing Giulio Stracciati Trio



Long Time Coming



iulio Stracciati est né à Sienne en 1965. Il débute la guitare en autodidacte, mais rejoint très vite les master class organisées durant l'été dans la « cité parfaite ». C'est ainsi qu'il se forme au contact de John Scofield, John Abercrombie, Jim Hall, Pat Metheny, Mike Stern ou encore Mick Goodrick. Au cours de sa carrière, qui débute réellement en 1992, il a joué avec tout ce que l'Italie a fait de mieux chez les jazzmen (Paolo Fresu, Enrico Rava, Rita Marcotulli), mais aussi aux côtés de Dave Liebman ou Elvin Jones. Free Three comprend essentiellement des classiques de la note bleue, ce qui permet au guitariste de faire apprécier sa musicalité et il en possède une sacrée. Dès « Bye Bye Blackbird », le son ouaté de son instrument provoque les vibrations élégantes que l'on éprouve à l'écoute d'un standard. Ce raffinement se retrouve aussi sur « The Shadow of Your Smile » et « Lazy Bird ». Il faut attendre « Memories of Istanbul » pour découvrir le côté davantage revêche de Stracciati, bien aidé par Piero Borri (dm). Les compositions du musicien italien se démarquent totalement de l'esprit défendu jusqu'ici. « Ouverture » et « Folk 1 », exposées à la guitare acoustique apportent un côté classique surprenant, mais bon. Revenons à « Giant Steps » pour continuer à savourer le meilleur de Stracciati. Le reste pourra bien attendre, comme le bon vin de l'Enoteca de Sienna, quelques années pour être apprécié à sa juste valeur.



Nouveauté

Heaven and Hell The Devil You Know



eaven and Hell : ce groupe formé en 2006, constitue tout simplement l'une des formations de Black Sabbath. Le guitariste Tommy lommi, Geezer Butler (b), Ronnie James Dio (voc) et Vinnie Appice (dm) ont opté pour ce nom, extrait d'un des titres du Dimanche Noir, pour éviter toute confusion avec l'autre formation de Black Sabbath composée de lommi et Butler

avec Ozzy Osbourne (voc) et Bill Ward (dm), membres fondateurs du groupe. Ce nouvel opus est dans la veine de ce qui a forgé le succès du groupe de Birmingham. Les riffs assassins de Iommi sont toujours aussi puissants (« The Turn of the Screw ») et la voix d'outre-tombe de Ronnie James Dio continue de ne pas laisser insensible. L'énergie déversée tout au long de cette nouvelle production est phénoménale. Qu'est-ce que ça doit être en direct live? La bande à lommi nous laisse de brefs moments de répit à l'occasion de « Rock and Roll Angel », mais l'ambiance qui préside aux développements de ce thème conserve la couleur si singulière de Black Sabbath. « Bible Black » constitue peutêtre le moment le plus fort de The Devil You Know. Tout démarre calmement avant que les forces du rock ne viennent nous rappeler aux bons sentiments de Heaven & Hell. Cette sensation prenante se poursuit avec « Fear », qui renvoie aux grands moments des premiers albums du Black Sabbath? Un album qui mérite plus que le détour.

ILYA40 ANS

Miles Davis



Bitches Brew

n 1969, **Miles Davis** est toujours en quête de nouvelles sonorités pour s'exprimer à travers son art. Il décide de faire appel aux musiciens blancs pour donner une couleur particulière à ses compositions. Après avoir joué avec **Joe Beck** (g), il porte son choix sur un guitariste anglais du nom de **John**

Mc Laughlin. Ce nouveau venu dans la sphère davisienne, aux côtés de Wayne Shorter (s), Lenny White (dm) et Joe Zawinul (kbds), va apporter la rapidité de sa maîtrise sur l'instrument, en plus des idées que seule l'Angleterre sait développer. Bitches Brew constitue à lui seul l'album du jazz-rock. Le résultat d'une quête du trompettiste de l'Illinois, qui a vu en Jimi Hendrix une autre façon d'aborder la musique afro-américaine pour en faire l'égale de la musique blanche prédominant à l'époque : le rock. À partir de ce moment-là, plus rien ne sera comme avant et de nouveaux talents, les enfants de Miles, vont éclore pour développer le concept créé par celui-ci. Les groupes emblématiques du jazz-rock fusion, notamment Weather Report de Wayne Shorter et Joe Zawinul, Mahavishnu Orchestra de John McLaughlin, Return to Forever de Chick Corea, ainsi que les différents groupes de Herbie Hancock sont l'essence même de ce qu' a semé le trompettiste de jazz. Après les fondements du jazz-rock, Miles Davis va poursuivre dans la voie qu'il s'est tracée et sort coup sur coup deux albums d'une extrême qualité : On the Corner et Big Fun. La machine est lancée. Mike Stern, John Scofield et surtout Marcus Miller viendront apporter leur contribution pour des albums de grande qualité (Tutu). Le 28 septembre 1991, Miles Davis meurt à Santa Monica à l'âge de 65 ans.

BASTIA / Samedi 6 & Dimanche 7 Juin 2009 Complexe Sportif de Montesoro à Bastia Championnats de Corse mprimerie AZ Bastia - Création : Sauter Lancer Marcher De 5 à plus de 85